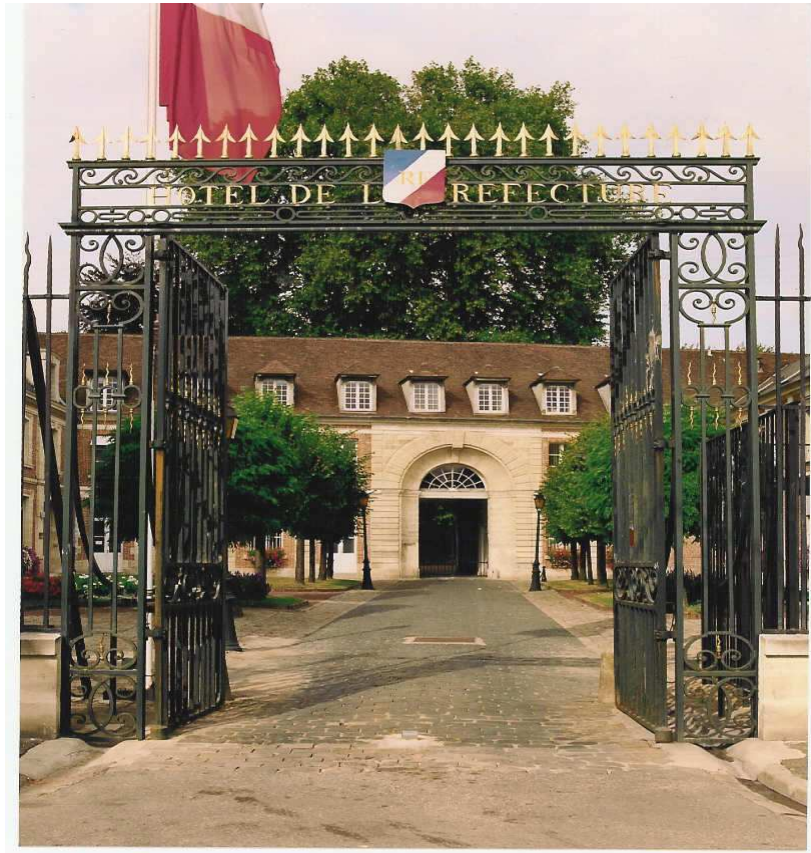




Liberté • Égalité • Fraternité

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DE L'OISE**



**RAPPORT
DE L'ACTIVITÉ
DES SERVICES DE L'ÉTAT
DANS LE DÉPARTEMENT
DE L'OISE
POUR L'ANNÉE
2008**

Introduction

Ce rapport illustre les temps forts de l'activité des services de l'État dans l'Oise pour l'année 2008. Il en ressort un développement significatif de la collaboration entre les services, qui à travers le partage des compétences et la mutualisation des moyens s'engagent vers une modernisation rationnelle des actions de l'État dans le département de l'Oise.

Les indicateurs de l'action de l'État sont mentionnés et comparés à ceux des années précédentes. Cette mise en perspective permettra de rendre compte de l'évolution de l'activité des services.

La réorganisation de l'État dans le cadre de la révision générales des politiques publiques, qui a pris effet le 1^{er} janvier 2010, apportera une cohérence accrue à l'action de l'État. Cette réforme, qui est la plus importante des cinquante dernières années, vise à repenser l'action de l'État dans les territoires. L'année 2008 a donc été une année de réflexion et d'études sur le devenir de notre administration territoriale. L'ambition est de recentrer les services sur leurs missions prioritaires, de développer les synergies et de supprimer les doublons en renforçant le regroupement des fonctions supports et administratives.

Les services sont donc plus que jamais mobilisés autour de la recherche d'une organisation plus forte, plus lisible et plus proche des citoyens.

Le Préfet de l'Oise

Nicolas DESFORGES

SOMMAIRE

1 LA RÉVISION GÉNÉRALE DES POLITIQUES PUBLIQUES (RGPP) : VERS UNE RÉORGANISATION DES MOYENS D'ACTION DE L'ÉTAT	5
1.1 LANCEMENT DE LA RGPP : CONTEXTE GÉNÉRAL	5
1.2 ÉTUDE ET MISE EN PLACE EFFECTIVE DE LA RGPP DANS L'OISE.....	5
1.2.1 État des lieux des missions concernées par la réforme.....	5
1.2.2 Installation des groupes de travail dès le mois de juillet 2008.....	5
1.2.3 Information	6
2 CRISE ET PLAN DE RELANCE DE L'ÉCONOMIE	7
2.1 CONTEXTE ET ORIENTATIONS	7
2.2 LA SITUATION DE L'OISE	7
2.2.1 Le suivi de la crise financière et du plan de relance de l'économie.....	7
2.2.2 Un exemple d'action menée dans le département de l'Oise : l'opération collective "PAR TECH" (Partenariat Technologique) avec les Centres Régionaux d'Appui Techniques et d'Innovation (CREATI)	8
2.2.3 La communication locale	8
3 L'ORGANISATION DES FINANCES PUBLIQUES DÉPARTEMENTALES	9
3.1 LA FUSION DGCP/DGI : L'ESPRIT DE LA RÉFORME	9
3.2 LA MISE EN ŒUVRE DE LA FUSION DANS LE DÉPARTEMENT DE L'OISE	9
3.2.1 Le Service des Impôts aux Particuliers (SIP)	9
3.2.2 Le service aux collectivités locales.....	10
3.2.3 Quelques éléments chiffrés	10
3.3 LE PLAN RÉGIONAL DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE.....	10
3.3.1 La répression de la fraude fiscale	10
3.3.2 La lutte contre le travail illégal.....	10
3.3.3 La lutte contre la délinquance.....	11
3.3.4 Les progrès accomplis dans l'exercice des métiers du trésor public.....	11
4 L'OFFRE D'UN AVENIR ENCORE MEILLEUR POUR TOUS LES ÉLÈVES DU DÉPARTEMENT.....	12
4.1 LA SITUATION DU DÉPARTEMENT EN MATIÈRE ÉDUCATIVE	12
4.1.1 L'accompagnement éducatif.....	12
4.1.2 La lutte contre l'exclusion : les dispositifs relais et ceux de l'école ouverte.....	12
4.1.3 Le suivi de l'assiduité scolaire.....	13
4.1.4 L'évaluation des élèves	13
4.2 LES RELATIONS AVEC LES AUTRES SERVICES DE L'ÉTAT ET LES COLLECTIVITÉS.....	14
4.2.1 Les programmes de réussite éducative	14
4.2.2 Le programme cadre d'éducation à la santé en milieu scolaire.....	14
5 LES DOMAINES DE COMPÉTENCE DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT	15
5.1 L'AMÉNAGEMENT DURABLE DES TERRITOIRES	15
5.1.1 La planification dans l'Oise.....	15
5.1.2 Les autorisations d'urbanisme	15
5.1.3 Les risques naturels et technologiques.....	16
5.1.4 L'éolien Isarien.....	16
5.2 L'HABITAT, LE LOGEMENT ET LE RENOUVELLEMENT URBAIN.....	17
5.2.1 Le programme national de rénovation urbaine	17
5.2.2 La construction de logement sociaux.....	17

5.2.3	<i>Le droit au logement opposable</i>	19
5.2.4	<i>Le Plan Départemental pour le Logement des Plus Démunis (PDALPD)</i>	20
5.2.5	<i>Le foncier d'État</i>	20
5.3	L'INGÉNIERIE D'APPUI TERRITORIALE	21
5.3.1	<i>L'Assistance Technique de l'État pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT)</i>	21
5.3.2	<i>L'accompagnement des projets des collectivités dans le champ concurrentiel</i>	21
5.4	LES TRANSPORTS, LA SÉCURITÉ ET LES CRISES	22
5.4.1	<i>La sécurité routière</i>	22
5.4.2	<i>L'éducation routière</i>	23
5.4.3	<i>L'ingénierie de crise et des transports</i>	23
6	DES SECTEURS OU L'ÉTAT MAINTIEN SON IMPLICATION ET SES RESPONSABILITÉS	24
6.1	L'ACTION DE LA DÉLÉGATION RÉGIONALE DE L'AVIATION CIVILE DE PICARDIE	24
6.1.1	<i>Présentation des missions et moyens de service</i>	24
6.1.2	<i>Les événements marquants de l'année 2008</i>	24
6.1.3	<i>L'activité d'aviation générale en Picardie</i>	25
6.2	L'ACTIVITÉ DU SERVICE DE LA NAVIGATION DE LA SEINE (SNS) : ARRONDISSEMENT PICARDIE	25
6.2.1	<i>Les missions et les domaines d'intervention</i>	25
6.2.2	<i>Les événements marquants de l'année 2008</i>	26
6.2.3	<i>Ventilation du trafic par nature de marchandises</i>	26
7	LES ENJEUX DE LA SANTÉ PUBLIQUE DANS LE DÉPARTEMENT	27
7.1	LES MISSIONS DE LUTTE ET DE PRÉVENTION	27
7.1.1	<i>La prévention des conduites addictives</i>	27
7.1.2	<i>La préservation des ressources en eau</i>	27
7.1.3	<i>L'habitat indigne et la lutte contre les marchands de sommeil</i>	27
7.2	LES MISSIONS EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES ET DES PERSONNES ÂGÉES ..	28
7.2.1	<i>L'adaptation de l'offre de prise en charge de la population isarienne</i>	28
7.2.2	<i>La contribution au schéma départemental de l'offre médico-sociale arrêté par le Conseil Général</i>	29
7.2.3	<i>La poursuite de la contractualisation</i>	29
7.2.4	<i>La prévention de la maltraitance dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux</i>	29
7.3	LES MISSIONS DE COHÉSION SOCIALE	30
7.3.1	<i>L'hébergement</i>	30
7.3.2	<i>Missions d'inspection réalisées dans le cadre de la prévention des risques de maltraitance dans les établissements sociaux ou médico-sociaux</i>	31
7.4	LES MISSIONS EN MATIÈRE SANITAIRE ET VÉTÉRINAIRE	31
7.4.1	<i>L'activité de la Direction Départementale des Services Vétérinaire (DDSV) dans l'Oise</i> 31	
7.4.2	<i>La mise sous Assurance Qualité des services vétérinaires</i>	31
7.4.3	<i>La fièvre catarrhale ovine</i>	32
8	L'ORGANISATION DES MOYENS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ PUBLIQUE 33	
8.1	EN ZONE POLICE NATIONALE	33
8.2	EN ZONE GENDARMERIE NATIONALE	33
8.3	LA JOURNÉE DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE (JSI)	34
9	L'ORGANISATION DES MOYENS DE SÉCURITÉ CIVILE ET SES ACTIONS 35	
9.1	LA MISE À JOUR DE LA PLANIFICATION OPÉRATIONNELLE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE ..	35
9.1.1	<i>Les dispositions générales du Plan ORSEC départemental</i>	35

9.1.2	<i>Les dispositions spécifiques</i>	35
9.1.3	<i>La mise en cohérence du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR) et du Schéma Régional d'Organisation Sanitaire (SROS)</i>	36
9.1.4	<i>La relance des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)</i>	36
9.2	LA POURSUITE DE LA POLITIQUE D'EXERCICES DE CRISE : LA PRÉPARATION OPÉRATIONNELLE	36
9.2.1	<i>Le passage de l'exercice à l'entraînement</i>	36
9.2.2	<i>Réunions d'informations "pandémie grippale" aux maires du département</i>	37
10	FAVORISER DANS LE CADRE D'UNE DÉMARCHE ÉDUCATIVE L'ACCÈS DE TOUS LES PUBLICS AUX PRATIQUES SPORTIVES, CULTURELLES ET DE LOISIRS	38
10.1	LES POLITIQUES ÉDUCATIVES TERRITORIALES	38
10.1.1	<i>Le soutien aux politiques éducatives en zones urbaines sensibles</i>	38
10.2	FAVORISER L'INITIATIVE ET LA PRISE D'AUTONOMIE CHEZ LES JEUNES	38
10.2.1	<i>Le réseau information jeunesse</i>	38
10.2.2	<i>Le soutien au financement d'équipements sportifs</i>	38
10.2.3	<i>Le soutien à la vie associative</i>	39
10.3	CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE DANS LES CHAMPS DU SPORT ET DE LA JEUNESSE	39
10.3.1	<i>L'aide et l'accompagnement des différents publics dans leurs projets</i>	39
10.3.2	<i>Le soutien apporté aux personnes et aux structures pour se professionnaliser</i>	39
10.4	CONTRÔLER LES CONDITIONS D'ACCUEIL, DE PRATIQUES SPORTIVES ET DE LOISIRS DES USAGERS	40
10.4.1	<i>Les établissements d'activités physiques et sportives</i>	40
10.4.2	<i>Les manifestations sportives sur la voie publique</i>	40
10.4.3	<i>Dans le domaine de l'accueil collectif de mineurs pendant les congés scolaires et le temps périscolaire</i>	40
11	LES MODALITÉS D'ACTION EN MATIÈRE DE CONCURRENCE, CONSOMMATION, RÉPRESSION DES FRAUDES ET DOUANIÈRE	41
11.1	BILAN GÉNÉRAL DE L'ACTION DES FRAUDES DANS L'OISE	41
11.1.1	<i>Les pratiques anticoncurrentielles (PAC)</i>	41
11.1.2	<i>Les pratiques restrictives de la concurrence</i>	41
11.1.3	<i>L'économie souterraine</i>	41
11.1.4	<i>La consommation</i>	41
11.1.5	<i>Sécurité alimentaire et sécurité physique des consommateurs</i>	42
11.2	LES INTERVENTIONS DOUANIÈRES	42
11.2.1	<i>La régulation de l'activité économique et soutien aux opérateurs du commerce extérieur</i>	43
11.2.2	<i>La lutte contre les trafics illicites dans le cadre de la recherche de la fraude fiscale et douanière</i>	43
12	L'AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE DANS LE CADRE DE LA CRÉATION DE LA DREAL	44
12.1	POINT SUR LA SITUATION DU DÉPARTEMENT	44
12.2	RÉUSSIR LA RÉFORME DE L'ÉTAT EN RÉGION	44
12.2.1	<i>Contexte</i>	44
12.2.2	<i>Organisation de la DREAL</i>	44
12.3	GESTION DES ESPACES ET DE LA RESSOURCE EN EAU	45
12.3.1	<i>La lutte contre la pollution de l'eau par les nitrates et les produits phytosanitaires</i> ...	45
12.3.2	<i>La mise en conformité des stations d'épuration</i>	45
12.4	PRÉVENTION DES RISQUES ET NUISANCES INDUSTRIELS	46

12.5	L'ÉNERGIE	46
12.6	RÉUSSIR MUTATIONS ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : ANTICIPATION ET ACCOMPAGNEMENT.....	47
12.6.1	<i>Montée en puissance du programme opérationnel "compétitivité" 2007-2013 du FEDER</i>	47
12.6.2	<i>Mise en route de l'Agence Régionale d'Innovation (ARI)</i>	47
12.6.3	<i>Arrivée à maturité des pôles de compétitivité.....</i>	47
13	UN PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL ET CULTUREL PROTÉGÉ ET REVALORISÉ	49
13.1	L'ACTIVITÉ DU SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (SDAP).....	49
13.2	CHAMP D'INTERVENTION.....	49
13.3	L'ACCOMPAGNEMENT FINANCIER DE L'ÉTAT.....	49
13.3.1	<i>Édifices classés monuments historiques n'appartenant pas à l'État.....</i>	49
13.3.2	<i>Édifices inscrits à l'inventaire supplémentaire.....</i>	49
13.3.3	<i>Immeubles d'intérêt architectural non protégés au titre des législations sur les monuments historiques.....</i>	49
13.3.4	<i>Travaux ordinaires sur les monuments historiques propriété de l'État.....</i>	50
13.4	PROTECTIONS RÉGLEMENTAIRES ET QUALITÉ ARCHITECTURALE ET URBAINE.....	50
14	L'ACTION DES SERVICES DE PRÉFECTURE ENVERS LES USAGERS, LES ENTREPRISES ET LES COLLECTIVITÉS.....	51
14.1	LE RÔLE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE.....	51
14.1.1	<i>La consommation des crédits de l'Agence nationale pour la Cohésion sociale et l'Égalité des Chances (ACSE)</i>	51
14.1.2	<i>Le plan espoir banlieues.....</i>	51
14.2	SOUTENIR LES TERRITOIRES ET CONTRIBUER À L'ATTRACTIVITÉ DE L'OISE.....	51
14.2.1	<i>Nouvelle génération de Contrat de Projets État/Région (CPER) et fonds européens 2007/2013.....</i>	51
14.2.2	<i>Le soutien économique à certains quartiers prioritaires de la politique de la ville : les Zones Franches Urbaines (ZFU)</i>	52
14.2.3	<i>Les aides au développement local : un investissement pour l'avenir des territoires ...</i>	52
14.3	L'IMPORTANCE DU SOUTIEN FINANCIER DE L'ÉTAT AUX COLLECTIVITÉS LOCALES.....	52
14.3.1	<i>Contexte budgétaire pour l'année 2008</i>	52
14.3.2	<i>Une année marquée par le renouvellement des conseils municipaux.....</i>	52
14.4	CONTRÔLE DE L'IMMIGRATION, GESTION DES DEMANDEURS D'ASILE ET LUTTE CONTRE LA FRAUDE DOCUMENTAIRE.....	53
14.5	SUIVI DE LA RÉGLEMENTATION ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES.....	53
14.5.1	<i>Organisation des élections politiques.....</i>	53
14.5.2	<i>Associations</i>	53
14.5.3	<i>Réglementation.....</i>	53
15	L'AIDE À L'EMPLOI ET LA LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE.....	55
15.1	LA RÉGLEMENTATION DU TRAVAIL	55
15.2	L'ANTICIPATION DES MUTATIONS ÉCONOMIQUES ET LA GESTION DES RESTRUCTURATIONS.....	55
15.3	LA REVITALISATION DES TERRITOIRES CONSÉCUTIVEMENT À DES RESTRUCTURATIONS IMPORTANTES.....	56
15.4	DÉVELOPPER LA QUALIFICATION DES OUTILS PAR LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE).....	56

1 La révision générale des politiques publiques (RGPP) : vers une réorganisation des moyens d'action de l'État

1.1 Lancement de la RGPP : contexte général

Sous l'impulsion du Président de la République, le Premier ministre lance en juin 2007 les travaux de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), cadre structurant de la réforme de l'État. Elle vise à changer en profondeur l'organisation administrative française et le contenu de l'action publique, en répondant à une triple exigence : offrir un meilleur service public aux usagers, faire bénéficier les agents de meilleures conditions de travail et de carrière et diminuer le niveau des dépenses publiques.

Les travaux de la RGPP s'organisent autour de six grands axes de modernisation :

- ✓ Améliorer les services pour les citoyens et les entreprises ;
- ✓ Moderniser et simplifier l'État dans son organisation et ses processus ;
- ✓ Adapter les missions de l'État aux défis du XXI^{ème} siècle ;
- ✓ Valoriser le travail et le parcours des agents ;
- ✓ Responsabiliser par la culture du résultat ;
- ✓ Rétablir l'équilibre des comptes publics et garantir le bon usage de chaque euro.

Conduite en étroite collaboration avec les ministères, la première phase de la RGPP vise à analyser en profondeur les politiques publiques existantes et à identifier des scénarios de réforme. Quatre chantiers interministériels, portant sur la gestion des ressources humaines de l'État, les relations entre l'État et les collectivités locales, la réforme de l'administration territoriale et la simplification des procédures internes à l'État font également l'objet de travaux.

L'adoption des décisions et des objectifs à tenir dans le cadre de la mise en application de la RGPP ont été décidés au cours des trois conseils de modernisations des politiques publiques (12 décembre 2007, 4 avril 2008 et 11 juin 2008).

1.2 Étude et mise en place effective de la RGPP dans l'Oise

1.2.1 État des lieux des missions concernées par la réforme

Dans le cadre de la nouvelle organisation départementale, le Pôle Modernisation et Coordination (PMC) de la préfecture a entrepris l'inventaire détaillé des missions exercées par chacune des administrations concernées par la RGPP. A cet effet, la préfecture et l'ensemble des directions départementales de l'Oise se sont vues remettre des questionnaires précis portant sur l'organisation de leur structure actuelle.

1.2.2 Installation des groupes de travail dès le mois de juillet 2008

Conformément aux décisions prises en Comité de l'Administration Régional (CAR) du 15 juillet 2008 à Amiens visant les modalités de mise en œuvre de la RGPP au niveau local, le préfet de l'Oise a décidé de mettre en place quatre groupes de travail chargés d'établir un diagnostic départemental devant conduire à proposer une nouvelle organisation à deux ou trois directions départementales. La circulaire du Premier ministre du 31 décembre 2008 est venue confirmer le choix de trois Directions Départementales Interministérielles (DDI) pour les départements dont la population dépasse le seuil de 400 000 habitants (l'Oise répondant naturellement à ce critère).

Un groupe a été chargé de réfléchir aux mutualisations qui pourraient être opérées en matière interministérielle. Les trois autres groupes correspondent aux futures directions départementales : Direction Départementale des Territoires (DDT) ; Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) et Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS).

Les groupes qui se sont réunis à plusieurs reprises sont de nature interministériels et leurs travaux sont restitués sous la forme de compte rendus publiés régulièrement à l'intention de tous les participants issus des administrations concernées par la réforme.

Les quatre groupes ont été pilotés par le Secrétaire général de la préfecture, dont le rôle a été d'assurer la neutralité des réflexions inter-services et une cohésion d'ensemble entre les différents acteurs qui participent aux travaux préparatoires. Les rapporteurs des groupes de travail sont des directeurs de services déconcentrés.

Ces groupes de travail se sont réunis à quatre reprises au cours de la deuxième moitié de l'année 2008. Les procès-verbaux de réunion ont mentionné l'intérêt des fonctionnaires de préparer au mieux la nouvelle organisation départementale afin de faciliter les changements à venir. Les administrations sont conscientes de l'intérêt de participer à de tels groupes de travail afin de proposer un nouveau schéma d'organisation départemental le plus adapté au contexte local. Des propositions ont donc été faites au cours de ces réunions. L'objectif principal a été de dresser un schéma d'ensemble de ce que seront les nouvelles directions départementales.

En matière de mutualisation des moyens, plusieurs champs ont été examinés : achats ; accueil ; standards téléphoniques ; parc automobile ; reprographie/imprimerie locale ; vagues/ navette inter-administration ; nettoyage/entretien des locaux ; médecine de prévention ; restauration collective; action sociale ; informatique et immobilier. Sur ce sujet, l'étude se poursuit à ce jour.

1.2.3 Information

Le 17 septembre 2008, le Préfet de l'Oise a décidé d'organiser une réunion d'information à l'attention des organisations syndicales représentées au conseil supérieur de la fonction publique de l'État. L'objectif de cette réunion, en présence des directeurs départementaux concernés par la RGPP, a été de communiquer le plus librement avec les représentants du personnel afin de les informer de l'évolution des travaux préparatoires en cours.

L'une des volontés du Préfet de l'Oise est de faire adhérer les agents aux réformes en cours et de les associer le plus possible aux travaux préparatoires par le biais de rencontres régulières.

2 Crise et plan de relance de l'économie

2.1 Contexte et orientations

Présenté par le Président de la République, le 4 décembre 2008 à Douai, le plan de relance de l'économie française constitue le deuxième volet des mesures de lutte contre la crise, après le plan de soutien au financement de l'économie du 2 octobre 2008. Il s'inscrit dans la continuité des réformes entreprises depuis plusieurs mois et des mesures prises préalablement (réforme de la taxe professionnelle, création du Fonds stratégique d'investissement).

Le plan de relance de l'économie française se fonde sur le constat d'un retard structurel de la France qu'il est apparu indispensable de combler, notamment en matière d'insuffisance d'investissement, de retard de compétitivité et de retard dans l'adaptation du mode de développement.

Pour ce faire, le gouvernement a engagé une relance par l'investissement. Ce plan contient des mesures de soutien aux entreprises, aux ménages et à l'emploi.

Dès l'apparition des premiers signes de la crise, le gouvernement a décidé de mettre en place un dispositif d'intervention d'une ampleur exceptionnelle, supérieure à 360 milliards d'€ pour le volet « financement de l'économie » et de 26 milliards d'€ pour le volet « plan de relance ».

2.2 La situation de l'Oise

2.2.1 Le suivi de la crise financière et du plan de relance de l'économie

Le contexte a nécessité de réunir les différents acteurs de l'économie et les banques afin de faciliter la trésorerie des entreprises de l'Oise. Un comité départemental ad hoc hebdomadaire a permis de suivre au plus près la situation économique. Les partenaires sociaux ont été régulièrement informés de l'évolution des entreprises et de la situation économique. Le médiateur du crédit dans l'Oise est le directeur de la Banque de France.

Face à la crise financière, la Direction Régionale de l'Industrie et de l'Environnement (DRIRE) Picardie s'est mobilisée pour soutenir l'activité économique et l'emploi. Un "parrain PME" a été nommé dans chaque DRIRE. Ce dernier devient l'interlocuteur clairement identifié au service des entreprises industrielles. Il est chargé de recueillir leurs préoccupations et de les orienter vers les dispositifs les plus appropriés pour répondre à leurs besoins. Pour la Picardie, c'est Monsieur Michel MONCHAL qui a assuré ce rôle de "parrain PME". Des sondages et enquêtes ont été effectués auprès des entreprises pour mieux identifier les difficultés, leur nature, leur importance (62 contacts à fin décembre 2008). Les services de l'État ont participé aux différentes instances chargées de suivre l'évolution de la situation économique et de coordonner les mesures.

La Direction Départementale des Finances Publiques (DDFiP) de l'Oise, déjà engagée dans une démarche résolue d'accélération de ses délais de traitement pour faire bénéficier les usagers de leurs droits le plus rapidement possible, avait pour objectif de traiter 80% des demandes de remboursements de crédits de TVA et des restitutions d'impôt sur les sociétés dans un délai inférieur ou égal à 30 jours. Celui-ci a été largement atteint au 31 décembre 2008.

En outre, cette direction a pris toutes les mesures nécessaires pour mettre en oeuvre le dispositif présenté par le Président de la République le 4 décembre 2008 visant à rembourser mensuellement les professionnels de leurs créances (crédit d'impôt recherche, report en arrière des déficits, crédit TVA...).

2.2.2 Un exemple d'action menée dans le département de l'Oise : l'opération collective "PAR TECH" (Partenariat Technologique) avec les Centres Régionaux d'Appui Techniques et d'Innovation (CREATI)

Tout en ayant une vocation régionale, cette opération débute par le département de l'Oise en raison de son ancrage dans le sud du département où se situent de nombreuses grandes entreprises volontaires. Elle vise à favoriser la mise à disposition, par les grands groupes, de leurs moyens humains et matériels, au profit des projets de développement des PME, dans le cadre d'un accompagnement global de type "parrainage".

Le sud du département de l'Oise est en effet particulièrement riche de grandes entreprises dont nombre d'entre elles sont adhérentes d'un réseau baptisé "CREATI". Ce réseau fédère, au niveau national, une quinzaine de grands groupes industriels, d'établissements de recherche et de centres de compétences.

Dans ce cadre a été montée pour la Picardie l'opération "PAR TECH" qui s'appuie sur les grandes entreprises pour donner aux PME une meilleure connaissance et une meilleure maîtrise des technologies et des outils industriels qui sont nécessaires pour leur développement (introduction de compétences nouvelles ou complémentaires) ou leur diversification (nouveaux produits ou activités). Cette opération majeure représente un programme de 1 390 000 €. Elle a effectivement démarré en 2008 par trois projets accompagnés (exemple: pour l'élaboration de ses nouveaux produits, une PME fait tester ses échantillons par le laboratoire d'un groupe situé à proximité).

2.2.3 La communication locale

Dans le département de l'Oise, d'intenses efforts ont été réalisés pour faire connaître le sens et le contenu du plan de relance de l'économie, dès sa présentation par le Président de la république le 4 décembre 2008. Outre sa diffusion rapide par le biais de lettres de mobilisation aux élus et aux partenaires sociaux, plusieurs interventions devant les principaux publics intéressés ont eu lieu, que se soit par le préfet ou par les sous-préfets, auxquels il a été demandé une forte implication en ce domaine.

L'importance de l'événement a conduit dès le départ de la crise financière à s'associer à la presse écrite représentée par les deux grands quotidiens régionaux (*Le Parisien* et *Le Courrier Picard*). Il a été réservé d'emblée une très large place au plan de relance, dont ils ont clairement souligné l'orientation principale en direction de l'investissement. Des conférences de presse régulières menées en préfecture ont permis d'informer sur le financement de l'économie ainsi que sur le soutien à l'emploi.

Plusieurs réunions ont eu lieu avec les partenaires de l'État afin de communiquer très largement sur le plan de relance de l'économie. Les assemblées générales de la chambre de métiers, de la chambre de commerce et d'industrie et de la chambre d'agriculture en décembre 2008 ont été l'occasion de communiquer sur ce sujet.

3 L'organisation des finances publiques départementales

3.1 La fusion DGCP/DGI : l'esprit de la réforme

La création en avril 2008 de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), née de la fusion des administrations du Trésor public (direction générale de la comptabilité publique) et des impôts (direction générale des impôts) constitue l'une des réformes majeures décidées dans le cadre de la réforme de l'État.

Concrètement, l'utilisateur aura accès à des guichets fiscaux uniques. A l'échelon départemental, on parle maintenant de Direction Départementale des Finances Publiques (DDFiP). Il s'agit de répondre à trois objectifs prioritaires qui s'inscrivent dans la continuité des évolutions déjà engagées par les deux directions :

✓ Mieux répondre aux attentes des usagers : la création du guichet fiscal unique pour les particuliers permet de simplifier les démarches des usagers et de mieux répondre à leurs attentes. Chaque contribuable va pouvoir, dans un même lieu et avec un même interlocuteur, traiter de toutes les questions fiscales, qu'il s'agisse du calcul ou du paiement de l'impôt ;

✓ Mieux répondre aux besoins des collectivités locales : la fusion permet d'offrir un service plus complet et plus réactif aux élus locaux, qui expriment une attente forte en matière de conseil budgétaire et fiscal ;

✓ Améliorer la performance et l'efficacité des services : la fusion permet d'améliorer les performances en matière de recouvrement des recettes publiques et de poursuivre les efforts de productivité déjà réalisés, en utilisant les complémentarités, notamment en matière fiscale, comptable et patrimoniale, entre les différents services pour organiser leurs différentes missions de manière plus efficace.

3.2 La mise en œuvre de la fusion dans le département de l'Oise

3.2.1 Le Service des Impôts aux Particuliers (SIP)

Depuis le 1^{er} septembre 2008, des préfigurations de SIP ont été mises en place dans douze sites choisis pour leur caractère représentatif de la diversité des enjeux socio-économiques des territoires. Parmi eux, Beauvais représente le site le plus important en termes de population (140 000 habitants).



La mise en place de ce guichet fiscal unique a vocation à répondre à l'intégralité des demandes des contribuables, qu'elles concernent l'assiette ou le recouvrement.

Le guichet fiscal unique est destiné à se généraliser à l'ensemble du territoire à partir de 2009 sous ses deux formes : SIP d'une part et accueil fiscal par les trésoreries de proximité d'autre part. Le déploiement de cette forme globalisée d'accueil se développera dans l'Oise en 2009.

3.2.2 Le service aux collectivités locales

L'amélioration du service apporté aux collectivités locales par une assiette fiabilisée des impôts locaux est un des objectifs principal.

La DDFiP de l'Oise entend désormais à la fois renforcer et mieux coordonner sa participation aux commissions communales, ainsi qu'aux Commissions Communales et Intercommunales des Impôts Directs (CCID et CIID) et assurer une information plus régulière des élus sur le rôle et les modalités de fonctionnement de ces commissions.

Par ailleurs, dans le cadre d'un partenariat avec le Conseil général et les collectivités locales (convention OSIRIL), une opération de numérisation du plan cadastral de l'Oise a été engagée depuis trois ans. Sa consultation en version dématérialisée et son usage, dans le cadre d'opérations d'urbanisme, devraient s'en trouver facilités, de même que son actualisation.

Pour mener à bien l'ensemble des travaux topographiques, un Pôle Topographique et de Gestion Cadastrale (PTGC) a été mis en place à Beauvais. Le PTGC est principalement l'interlocuteur des usagers professionnels du plan cadastral au rang desquels figurent les notaires, les géomètres-experts et les collectivités territoriales.

3.2.3 Quelques éléments chiffrés

Le département totalise 429 287 déclarations d'impôt sur le revenu en 2008 (soit 1% de plus que l'année dernière), dont 79 575 télédéclarants.

Le civisme fiscal des particuliers est conforté en 2008 par le développement de la déclaration pré-remplie et les changements d'habitude qu'elle génère. La part des usagers particuliers respectant leurs obligations à l'impôt sur le revenu s'élève ainsi à 99,04% en 2008 dans l'Oise (98,93% en 2007).

3.3 Le plan régional de lutte contre la fraude

3.3.1 La répression de la fraude fiscale

Au delà de la régularisation des anomalies concernant les revenus ou les patrimoines tant des particuliers que des entreprises, les services de l'État dans l'Oise mènent une politique offensive de lutte contre la fraude, qui se caractérise en premier lieu par le montant élevé des pénalités appliquées suite à vérifications et l'orientation répressive donnée à ses services de recherche.

Nombre de contrôles	Droits nets (en €)	Pénalités (en €)	Affaires classées en secteur répressif		Affaires d'origine recherche à caractère répressif	
			Nombre	%	Nombre	%
335	12 834 030	5 698 232	62	18,5%	36	46,80 %

Par ailleurs, les infractions les plus graves font l'objet de propositions de poursuites correctionnelles transmises, après avis favorable de la commission des infractions fiscales, au Procureur de la République.

Nombre de poursuites correctionnelles : 6 en 2005 ; 6 en 2006 ; 6 en 2007 et 10 en 2008.

3.3.2 La lutte contre le travail illégal

S'agissant plus particulièrement de la lutte contre le travail illégal, les services fiscaux participent à cette mission en travaillant régulièrement sur des secteurs d'activités à risque, constituant des cibles privilégiées par le Comité de Lutte contre le Travail Illégal (COLTI).

ENTREPRISES CONTROLEES	2005	2006	2007	2008
Activités récréatives	9	5	8	17
Agriculture	12	9	12	15
BTP	49	60	67	59
Confection	4	1	0	2
Déménagements	0	0	0	1
Gardiennage	4	5	3	1
Hôtels, restaurants, cafés	19	18	21	35

3.3.3 La lutte contre la délinquance

Depuis la création du Groupe d'Intervention Régional (GIR) de Picardie, la collaboration avec ce service a produit les résultats suivants :

	2007	2008
Signalements par le GIR	43	49
Affaires sans suite fiscal	15	16
Contrôles achevés	28	33
Droits rappelés	1 058 574 €	1 730 070 €
Pénalités	1 481 636 €	1 888 315 €

Par ailleurs, à partir de l'exploitation des recoupements sur des investissements tels l'immatriculation de véhicules de grosse cylindrée, les services parviennent à prouver, selon les situations, que le signe extérieur de richesse ne correspond pas de manière manifeste aux revenus déclarés. Une taxation sur la valeur vénale du véhicule acquis pourra se substituer à l'imposition fondée sur les revenus.

Enfin, il convient de mentionner la nouvelle procédure de flagrance fiscale qui devrait prochainement permettre d'intervenir sur le terrain avant la date des échéances déclaratives, afin de constater par procès verbal des fraudes en cours de réalisation en vue de leur exploitation ultérieure dans le cadre d'un contrôle.

3.3.4 Les progrès accomplis dans l'exercice des métiers du trésor public

Avec un maillage de trésoreries relativement dense, une organisation adaptée à la variété des contextes et le rôle de soutien, d'animation, de pilotage et de contrôle joué par la trésorerie générale installée à Beauvais, le réseau du trésor a atteint en 2008 de très bons résultats dans l'exercice de ses métiers.

A titre d'exemple, le délai global de paiement des services de l'État a été réduit de 24,21 jours en 2007 à 19,44 jours en 2008, au sein duquel le délai du comptable s'est établi à 2,63 jours.

En parallèle, la recherche d'un équilibre entre la satisfaction des besoins de proximité des populations et le souci de qualité de service et d'efficacité amène la DDFiP à rationaliser son organisation. Cela donne lieu à des regroupements de postes afin de les doter de la taille critique indispensable à la fourniture de prestations de qualité. En 2008, le rapprochement des trésoreries de Ressons-sur-Matz et de Lassigny, de Margny-les-Compiègne et de Compiègne a été opéré.

4 L'offre d'un avenir encore meilleur pour tous les élèves du département

4.1 La situation du département en matière éducative

4.1.1 L'accompagnement éducatif

Mis en place dans les collèges depuis la rentrée 2007, ce dispositif a vocation à favoriser l'égalité des chances entre les élèves. Entre le temps de l'école et de la famille, il constitue une offre complémentaire aux enseignements obligatoires. Cet accompagnement peut s'avérer très profitable aux élèves qui rencontrent des difficultés, notamment lorsqu'ils ne bénéficient pas chez eux de conditions d'études favorables.

Ce sont 43 collèges sur 66 qui ont mis en place l'accompagnement éducatif, soit 65% des établissements. A la rentrée de septembre 2008, l'accompagnement éducatif s'est généralisé à l'ensemble des collèges du département. Aujourd'hui, 66 établissements assurent l'accueil des enfants en proposant de l'aide aux devoirs ou des activités artistiques, culturelles ou sportives.

Plus de 2 500 élèves bénéficient chaque soir de ce dispositif encadré par des enseignants, des assistants d'éducation ou pédagogiques ou des intervenants extérieurs.

Ce dispositif permet d'améliorer la réussite des élèves en leur permettant de bénéficier d'aides humaine et matérielle pour la réalisation de leur travail personnel.

4.1.2 La lutte contre l'exclusion : les dispositifs relais et ceux de l'école ouverte

Les classes et ateliers relais se sont développés ces dernières années et ont pour objectif la lutte contre l'exclusion scolaire et s'inscrivent aussi dans la lutte contre la violence. Les grandes villes de l'Oise disposent d'une classe relais ou d'un atelier relais. Le site de Beauvais, fermé en juin 2004, a été réouvert en septembre 2006.

- ✓ Cinq classes relais à Beauvais, Méru, Creil, Compiègne et Noyon : 144 élèves accueillis ;
- ✓ Deux ateliers relais à Nogent sur Oise et Compiègne : 47 élèves accueillis ;
- ✓ Durée moyenne du séjour : 6 à 8 semaines.

Les assistants sociaux sont majoritairement associés au suivi de ces élèves. Ils accompagnent la mise en place du projet, participent aux commissions d'admission et au comité de pilotage ainsi qu'au suivi de l'élève au sein du dispositif et lors de sa réintégration dans le collège.

Nombre d'élèves bénéficiaires :

Années	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Ateliers relais	44	53	49	41	47
Classes relais	113	112	116	118	144
TOTAL	157	165	165	159	191

Les deux tiers des élèves de classes-relais proviennent de 5^{ème} et de 4^{ème} et presque tous les élèves admis en atelier relais sont issus de 4^{ème} et de 3^{ème}. Les 13-14 ans représentent la plus grande partie (56 %) des élèves accueillis. De plus, 94% des élèves accueillis retournent dans un collège à la sortie du dispositif. La scolarisation est parfois proposée dans un autre établissement.

Le dispositif « école ouverte » cherche quant à lui à réconcilier l'élève avec les lieux, les adultes et les apprentissages. Il a été organisé dans 14 établissements en 2007-2008 (contre 12 en 2006-2007) dont 9 en éducation prioritaire. Ainsi, 2 180 élèves ont bénéficié durant l'année scolaire 2007-2008 de l'école ouverte contre 1 707 en 2006-2007. Les crédits alloués à ce dispositif pour le fonctionnement et la rémunération des personnels se sont élevés à 220 650,00 € pour l'année scolaire écoulée.

4.1.3 Le suivi de l'assiduité scolaire

A ce jour, 1 847 élèves sont suivis pour ce motif par le service social en faveur des élèves (dont 877 collégiens). Ce nombre est en hausse de 8,6% par rapport à l'année antérieure (soit 146 élèves en plus). Il a augmenté de 75% en 4 ans.

Le nombre de lettres d'avertissement adressées aux familles a été multiplié par 4,7. Il est passé de 768 à 3 606 (dont 2 785 pour des collégiens) en raison d'une modification du seuil retenu pour réaliser l'envoi (dès 4 demi-journées d'absence au lieu de 10, pour les élèves de 6^{ème}, et 20 pour les autres niveaux, auparavant).

Au sein des Établissements Publics Locaux d'Enseignement (EPL), les assistantes sociales ont participé à 583 commissions de suivi des élèves (407 en collège ; 127 en lycée et 49 en lycée professionnel), soit 263 de plus que l'an passé.

Des commissions « absentéisme » sont organisées au niveau des bassins. Initiées en 2007, elles sont présidées par des principaux de collège représentant l'Inspecteur d'académie, assistés d'un directeur de CIO et d'une assistante sociale.

Enfin, 13 commissions (pour 7 à 9 élèves par commission) ont eu lieu en décembre et en mars. 94 élèves ont été convoqués avec leurs parents. 50 d'entre eux sont venus. Sauf en cas de raison valable, les familles qui ne se sont pas présentées ont fait l'objet d'un signalement au Procureur de la République. Ainsi, 38 saisines ont été réalisées.

4.1.4 L'évaluation des élèves

Le socle commun fixe sur sept domaines les connaissances et compétences que les élèves doivent maîtriser à la fin de la scolarité obligatoire. Sa mise en œuvre a conduit à une modification en profondeur des principes d'évaluation des élèves.

L'acquisition par les élèves des connaissances et des compétences du socle doit être vérifiée aux principaux paliers de la scolarité obligatoire, à savoir :

- ✓ En fin de cycle 2 (CE1) ;
- ✓ En fin de cycle 3 (CM2) pour l'école ;
- ✓ Au collège, le brevet atteste de la maîtrise de l'ensemble des éléments du socle.

Les évaluations nationales CE1 et CM2, qui permettaient aux enseignants d'établir en début d'année scolaire un diagnostic des compétences acquises par les élèves en français et en mathématiques, sont ainsi remplacées par des évaluations bilan. Leur objectif n'est plus seulement de repérer les élèves en difficulté, mais de mesurer à ces deux paliers le degré d'acquisition des connaissances et compétences du socle commun par l'ensemble des élèves. Les résultats des élèves à ces nouvelles évaluations sont communiqués aux familles, annexés au livret scolaire et transmis au collège.

Pour l'année scolaire 2007-2008, à l'initiative de l'inspection académique de l'Oise, les résultats des élèves aux évaluations CE1 et CM2 ont été agglomérés au niveau des écoles, des circonscriptions et du département. Des synthèses ont été produites et restituées à chacun de ces niveaux afin que les équipes enseignantes et les inspecteurs puissent disposer de repères leur permettant de mettre en œuvre les actions correctrices nécessaires pour faire progresser les élèves et les pratiques pédagogiques.

Pour l'année scolaire 2008-2009, un dispositif national de gestion des résultats des évaluations CE1 et CM2 a été prévu par le ministère de l'éducation nationale. Les résultats des élèves à ces évaluations seront agglomérés du niveau de l'école jusqu'au niveau national. Une restitution de synthèses est prévue pour l'ensemble des acteurs du système éducatif, y compris les familles, mais aussi le public. Le dispositif sera déployé au niveau académique. Il prévoit une sécurisation de l'accès aux données via la clé d'authentification personnelle (OTP) distribuée aux directeurs d'école et aux inspecteurs de l'éducation nationale.

4.2 Les relations avec les autres services de l'État et les collectivités

4.2.1 Les programmes de réussite éducative

L'Inspection académique a été associée aux réunions de programmation pour les Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) pour l'année 2008 tout comme aux réunions de pré-programmation des CUCS pour l'année 2009.

Huit villes sont concernées par les CUCS : Beauvais, Creil, Nogent-sur-Oise, Montataire, Méru, Compiègne et Noyon. Il convient d'ajouter le CUCS commun aux villes constituant l'agglomération creilloise : Creil, Nogent-sur-Oise, Montataire, Villers-Saint-Paul (CAC).

Le volet éducatif reste un volet essentiel des CUCS. Il s'agit de rechercher une continuité et une complémentarité de l'action éducative entre les différents temps de l'enfant.

Des programmes de réussite éducative, visant à traiter les difficultés scolaires ou de santé, sont élaborés. 7 programmes de Réussite Educative dans le département mènent des actions en direction de ces enfants ou adolescents, repérés par les différents acteurs de la communauté éducative.

A Beauvais, Méru, Nogent-sur-Oise, Creil, Villers-Saint-Paul, Noyon, Montataire, ce sont plus de 780 enfants qui bénéficient d'un parcours de Réussite Educative.

1 006 762 € de subventions en 2008 ont été versées aux 7 programmes du département pour mener à bien leurs missions. 70 écoles, 13 collèges et 2 lycées sont directement concernés. Ces dispositifs sont suivis par un coordonnateur de réussite éducative.

Il est nécessaire d'ajouter, dans ces programmes de réussite éducative, l'ouverture de 7 places d'internat de réussite éducative à l'internat du collège Fernel. Des moyens supplémentaires ont donc été alloués au collège pour accompagner cette ouverture : poste de CPE, assistant d'éducation, psychologue scolaire et une éducatrice spécialisée, coordonnatrice. Cette dernière a été recrutée en janvier 2009 et aura pour missions d'assurer le suivi des élèves de l'internat en lien étroit avec les équipes du collège mais aussi avec les différents dispositifs du département.

4.2.2 Le programme cadre d'éducation à la santé en milieu scolaire

Considérant l'éducation à la santé comme un enjeu important pour la réussite scolaire des collégiens, le Conseil Général et l'Inspection académique ont travaillé en partenariat à l'élaboration d'un programme cadre d'éducation à la santé en milieu scolaire.

Ce programme s'appuie sur les orientations du Plan régional de santé publique ainsi que sur les priorités fixées par le Recteur dans le cadre du Projet académique et du volet santé citoyenneté et vise à :

- ✓ Sensibiliser à l'équilibre et la qualité de l'alimentation et à l'impact des pratiques alimentaires sur la santé ;
- ✓ Prévenir les conduites addictives ;
- ✓ Développer les compétences psycho-sociales : travailler sur l'estime de soi et sur la relation à autrui ;
- ✓ Favoriser la responsabilisation des collégiens en matière de santé et développer l'axe citoyenneté centré sur l'apprentissage des gestes de 1ers secours.

5 Les domaines de compétence de la direction départementale de l'équipement

5.1 L'aménagement durable des territoires

5.1.1 La planification dans l'Oise

La territorialisation des politiques publiques est au cœur du projet de modernisation de l'État en ce qu'elle permet, par le biais de projets de territoire, de rompre avec une approche sectorielle de l'action publique. La planification territoriale, à travers les plans locaux d'urbanisme et les schémas de cohérence territoriale, est le cadre principal où s'affirment dans l'Oise les projets de territoire.

La loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) du 13 décembre 2000 a réalisé une réforme profonde de la planification territoriale. En particulier, elle a substitué les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) et les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) aux anciens schémas directeurs et Plans d'Occupation des Sols (POS).

Destinés à relancer la planification à l'échelle des aires urbaines, SCOT et PLU doivent permettre l'élaboration de documents plus simples dans leur procédure mais plus exigeants dans leurs contenus, en particulier au regard des exigences environnementales et de la nécessité de prendre en compte de façon globale et cohérente des enjeux jusqu'ici traités de façon sectorielle, et mieux concertés avec la population.

S'agissant des SCOT, neuf documents sont aujourd'hui en cours d'élaboration. Ajoutés aux quatre SCOT approuvés à ce jour et au schéma directeur maintenu en vigueur à titre transitoire qui n'a pas encore été mis en révision (Vexin Sablons), seize documents couvrant 90 % du territoire, 90 % des communes de l'Oise et rassemblant 90 % de la population sont recensés, manifestant sur ce point le succès de la loi SRU dans l'Oise.

L'Oise compte aujourd'hui 112 PLU approuvés pour 292 POS maintenus en vigueur à titre transitoire. Compte tenu des nombreuses prescriptions d'élaboration de PLU en 2008 (46) et de révision de POS (34), le seuil des 200 PLU devrait être franchi d'ici deux à trois ans, ce qui, là encore, témoigne du succès de la mise en oeuvre dans l'Oise de la réforme de la planification territoriale voulue par la loi SRU.

Pour 2009 et 2010, la DDEA maintient son effort de portage des politiques publiques mais également de suivi et d'évaluation des procédures et outils existants sur le territoire avec la production, sous le pilotage du chargé de mission Grands Projets, d'un document cadre départemental et de la production des notes d'enjeux pour les SCOT en cours d'élaboration ou les schémas directeurs en cours de révision.

5.1.2 Les autorisations d'urbanisme

L'année 2008 constitue l'année pleine de la mise en oeuvre de la réforme. Elle n'a pas entraîné de difficultés majeures dans sa mise en application. Les objectifs essentiels de cette réforme, qui visaient à clarifier les procédures, garantir les délais et sécuriser juridiquement les actes, ont été atteints.

En ce qui concerne les délais de transmission par les communes aux services de la DDE, le délai moyen est de l'ordre de six jours au lieu des trois jours préconisés. Des actions ciblées ont été menées auprès des communes ayant l'écart le plus important. Il en a été de même pour celles qui ne respectent pas les termes de la convention de mise à disposition des services de la DDE pour assurer l'instruction de leurs actes.

Le nombre d'actes dans le département a subi une très forte augmentation puisque l'on est passé de 17 000 à 27 000 actes. Cette très forte augmentation est due au nombre de demandes de certificats d'urbanisme de simple information qui est passé de 700 à 9 000 demandes. Celles-ci remplacent les

lettres de renseignement d'urbanisme souvent réalisées par les communes elles-mêmes et qui n'offraient pas de garanties juridiques. Le nombre total de l'ensemble des certificats d'urbanisme est donc passé de 3000 à 12 300. Le nombre de déclarations préalables est, quant à lui, passé de 7 000 à 8 200, la hausse étant essentiellement due aux divisions de terrain de moins de trois lots qui ne nécessitaient jusqu'au 1^{er} octobre 2007 que des demandes de certificat d'urbanisme. Enfin le nombre de permis est resté quasiment stable, passant de 5 700 à 6 500 demandes.

Le nombre de communes ayant repris l'instruction est passé au cours de l'année 2008 de 15 à 30 communes, cette augmentation étant essentiellement due à la reprise des communes de l'agglomération de la Région de Compiègne. En 2009, ce nombre devrait encore croître de manière très significative avec la reprise possible de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

5.1.3 Les risques naturels et technologiques

Sous l'autorité du préfet de région et du préfet de département, les DDE élaborent les Plans de Préventions des Risques (PPR) en collaboration avec les services de la DREAL, en cohérence avec les orientations nationales. Les DDE impulsent les plans d'actions de réduction de ces risques.

L'année 2008 a consisté en la poursuite d'actions déjà engagées en 2007, notamment dans le cadre de l'élaboration des Plans de Prévention des Risques Naturels (PPRN) : PPR "mouvements de terrain" à Margny aux Cerises, Candor, Ecuville et Beaulieu les Fontaines, et PPR "inondations" à Thérain-Amont et Avelon. L'année 2008 a principalement permis d'accentuer le travail de concertation avec les élus et les populations.

En ce qui concerne la prescription des premiers Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) s'est un signe fort quant à la prise en compte de ce type de risques dans le département (Butagaz à Lévigney et Totalgaz à Ressons-sur-Matz). Un important travail de programmation a été mené avec la DRIRE pour coordonner les actions et surtout garantir la possibilité de réussir à finaliser le PPRT dans les 18 mois qui sont impartis par la loi une fois sa prescription édictée.

De nombreuses études de connaissance des aléas ont été lancées afin de renforcer l'aspect connaissance des phénomènes : étude sur le retrait-gonflement des argiles sur l'ensemble du territoire départemental, inventaires des cavités pour les arrondissements de Beauvais et de Senlis qui permettront d'avoir une couverture complète du département.

Deux études ont été lancées sur le secteur de Noyon-Guiscard (études sur les inondations et sur les cavités) et font suite à des événements et à l'obligation de l'État de réagir à des événements récents.

5.1.4 L'éolien Isarien

Afin de respecter les objectifs fixés dans la directive de septembre 2001 en matière d'énergie éolienne, la France a adopté diverses mesures.

Les opérateurs ont la possibilité depuis janvier 2003 de présenter un avant-projet au Comité Technique Éolien (CTE) qui se réunit à la Préfecture en fonction des demandes. Le CTE a pour but d'émettre un avis sur les dossiers, de proposer et d'élaborer des documents de référence et enfin d'exercer un rôle d'information et de prospective auprès des opérateurs et des élus. Tous les services de l'État sont représentés ainsi que l'ADEME, les collectivités locales et le monde associatif.

Tout projet éolien peut être soumis à deux procédures indépendantes. La première procédure, qui conditionne la possibilité de rachat par EDF ou par un distributeur non nationalisé de l'électricité produite, nécessite le dépôt d'un dossier de Zone de Développement de l'Éolien (ZDE). La deuxième procédure, qui est liée au droit des sols, est régie par l'instruction d'un Permis de Construire (PC).

- ✓ La loi du 13 juillet 2005 a instauré le principe des ZDE qui sont créées sur l'initiative des collectivités locales concernées et soumises à la validation du Préfet après avis de la

commission départementale de la nature, des paysages et des sites. L'objectif est de veiller à la compatibilité des projets entre eux et à un aménagement du territoire cohérent. Les ZDE doivent répondre à trois critères : un potentiel venteux suffisant, une possibilité de raccordement au réseau électrique et la protection des paysages, des monuments historiques et des sites remarquables ;

- ✓ Le PC est exigé pour toute installation dont la hauteur du mât (nacelle comprise) dépasse 12 mètres. Par ailleurs, une étude d'impact est obligatoire pour les projets d'une hauteur supérieure à 50 mètres. Ce document constitue une pièce maîtresse de la procédure d'autorisation car il est l'outil d'aide à la conception pour le maître d'ouvrage du projet. Celle-ci porte notamment sur l'insertion du projet dans l'environnement, son impact sur le paysage, l'avifaune et le bruit.

Cette approche a été complétée par l'élaboration d'un Cartélie éolien. En 2008, 3 arrêtés préfectoraux de création de ZDE ont été pris :

- ✓ ZDE du Champ Feuillant ;
- ✓ ZDE du Bois Brûlé ;
- ✓ ZDE de la Picardie Verte (3 secteurs).

4 dossiers de ZDE soumis au CTE :

- ✓ Communauté de communes du Pays de Sources ;
- ✓ Communauté de communes du Pays du Noyonnais ;
- ✓ Communauté de communes des Vallées de la Brèche et de la Noye ;
- ✓ Communauté de communes de Crévecoeur-le-Grand.

1 dossier de ZDE soumis à la CDNPS :

- ✓ Communauté de communes de la Picardie Verte.

Quatre parcs éoliens ont fait l'objet d'un dépôt de PC dont un a été abandonné, cinq ont fait l'objet de refus, et deux parcs ont été accordés en 2008 : Boutavent-la-Grange, accordé le 18 mars 2008 composé de deux éoliennes pour une puissance du parc de 2,4 MW, et Campremy-Bonvillers accordé le 10 juillet 2008 composé de cinq éoliennes pour une puissance du parc de 10 à 15 MW.

La puissance cumulée accordée pour le département à ce jour est de 137,6 à 142,6 MW. 57 éoliennes étaient en service ou en cours de construction dans l'Oise à la fin de l'année 2008.

5.2 L'habitat, le logement et le renouvellement urbain

5.2.1 Le programme national de rénovation urbaine

Le programme concerne sept villes parmi les plus importantes du département : Beauvais, Compiègne, Creil, Nogent-sur-Oise, Montataire, Noyon et Méru, soit une population de 76 680 habitants. Les plus importants bailleurs sociaux sont engagés dans ces projets qui représentent un investissement financier considérable dépassant dans l'Oise 500 millions d'€ de travaux sur une période de huit années. Cinq conventions de Projet de Rénovation Urbaine (PRU), communal ou intercommunal, ont été signées.

5.2.2 La construction de logement sociaux

Depuis le 1er janvier 2006, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (CAB), l'Agglomération de la Région de Compiègne (ARC) et le Conseil général gèrent par délégation de l'État les crédits permettant le financement du logement social public et du logement privé.

Cette délégation de compétence est basée sur des conventions conclues entre l'État, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et ces collectivités pour une durée de trois ans pour la CAB et l'ARC, dont l'échéance était au 31 décembre 2008, et de six ans pour le Conseil général.

En 2008, l'ARC et la CAB ont engagé les études, réflexions et décisions nécessaires à l'élaboration de leur Programme Local de l'Habitat (PLH) dont l'approbation est prévue au cours du premier trimestre 2009 pour l'ARC et du premier semestre 2009 pour la CAB. Le Conseil général a prévu d'engager l'élaboration du Plan Départemental de l'Habitat (PDH) en 2009.

L'ARC et la CAB demanderont de proroger les conventions initiales d'un an par avenant exceptionnel, avant de s'engager sur une convention à six ans à compter de 2010. Aucune autre collectivité n'a exprimé en 2008 son souhait d'être délégataire.

Logement social public

Objectifs PCS fixés par l'État aux délégataires pour 2008			Total
PLUS	PLAI	PLS	
816 logements	204 logements	600 logements	1 620 logements

Production de logements sociaux du parc public financés en 2008			Total
PLUS	PLAI	PLS	
311 logements	67 logements	338 logements	716 logements

Les engagements s'élèvent pour l'exercice 2008 à hauteur de 2 630 507 € qui représentent 42 % des dotations mises en place par l'État auprès des délégataires en application des avenants 2008 aux conventions. La répartition par délégataire fait apparaître des disparités de résultats importantes.

Répartition par délégataires des objectifs en 2008			Total
CG 60	CAB	ARC	
467 logements	201 logements	48 logements	716 logements
40 %	84 %	23 %	

Il convient d'ajouter la production de l'Association Foncière du Logement (AFL) qui pour 2008 est de 103 logements en PLS répartis sur Chambly (30 logements) et sur Compiègne (73 logements).

Les rencontres régulières entre les bailleurs sociaux, les délégataires et la DDE de l'Oise ont mis en évidence une certaine difficulté en 2008 pour les bailleurs sociaux à programmer et monter des opérations de logement social.

Les aides au logement privé

Comme pour l'attribution des financements du logement social public, les aides à l'habitat privé issues de l'ANAH sont gérées par les trois délégataires.

Les objectifs ont été réalisés en 2008 à 47 % sur les loyers maîtrisés, soit 135 logements, comprenant les loyers intermédiaires, les loyers conventionnés sociaux et très sociaux, et à 35 % en ce qui concerne la remise sur le marché de logements vacants de plus d'un an, soit 69 logements.

Les résultats relatifs aux sorties d'habitat indigne sont en nette progression et traduisent les efforts et la mobilisation de tous les acteurs en faveur de la lutte contre l'habitat indigne. Avec une

réalisation à hauteur de 25 % des objectifs, se sont 36 logements qui ont été subventionnés particulièrement sur les territoires de l'ARC et du Conseil général.

Enfin, 180 logements ont bénéficié d'aides au titre du maintien à domicile des personnes âgées ou de l'adaptation au handicap.

Les engagements s'élèvent pour l'exercice 2008 à hauteur de 4 266 374 € qui représentent 90 % des dotations mises en place par l'ANAH.

De manière plus générale, la délégation locale de l'ANAH a traité sur l'exercice 2008, pour le compte des trois délégataires, 833 dossiers représentant 1 199 logements répartis en 574 propriétaires bailleurs et 625 propriétaires occupants. Pour ces derniers, 326, soit 53 %, sont des propriétaires occupants très sociaux.

5.2.3 Le droit au logement opposable

La loi du 5 mars 2007 a créé la commission de médiation du droit au logement opposable afin de garantir à chacun le droit à un logement décent et indépendant. Ce droit est garanti grâce à un recours gracieux adressé à cette commission.

Elle peut être saisie :

- ✓ Par tout demandeur d'un logement social répondant aux conditions réglementaires d'accès au logement social :
 - qui n'a pas reçu, dans un délai de 24 mois, une proposition adaptée en réponse à sa demande de logement ;
 - ou qui se trouve malgré sa bonne foi :dépourvu de logement, menacé d'expulsion sans relogement,- hébergé ou logé temporairement dans un établissement ou un logement de transition, logé dans des locaux impropres à l'habitation ou présentant un caractère insalubre ou dangereux, logé dans des locaux manifestement sur-occupés ou ne présentant pas le caractère d'un logement décent, s'il a au moins un enfant mineur, ou s'il est handicapé ou enfin s'il a à sa charge au moins une personne en situation de handicap.
- ✓ Par toute personne sollicitant l'accueil dans une structure d'hébergement, un établissement ou logement de transition, un logement-foyer ou une résidence hôtelière à vocation sociale et qui n'a pas reçu de réponse adaptée à sa demande.

Les membres de la commission ont été désignés par un arrêté préfectoral du 18 décembre 2007. Cette commission se prononce sur le caractère prioritaire et urgent de la demande de logement ou d'hébergement. Chaque requérant dont la demande est reconnue prioritaire par la commission se voit ensuite proposer un logement ou un hébergement par le préfet dans un délai maximal de trois mois (pour un logement) ou de six semaines (pour un hébergement).

La commission a siégé dix fois durant l'année 2008. Une séance a été consacrée à l'installation de la commission, la désignation du vice-président et d'adoption du règlement intérieur et neuf séances ont été entièrement consacrées à l'examen des recours.

En 2008, 595 recours ont été adressés au secrétariat de la commission et 511 ont été déclarés complets et ont pu faire l'objet d'un enregistrement avec délivrance d'un accusé de réception. Sur ces 511 dossiers complets, 398 ont été examinés par la commission.

Trois décisions de la commission ont fait l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens. Sur ces trois dossiers, la commission a modifié sa décision pour un seul dossier. Pour les deux autres, elle a confirmé sa décision initiale.

5.2.4 Le Plan Départemental pour le Logement des Plus Démunis (PDALPD)

A l'issue d'une année de négociation en 2007, le PDALPD a été signé en mars 2008 par l'État et le Conseil général de l'Oise. Ce document se compose d'une convention d'objectifs, d'orientations stratégiques et de vingt fiches, recoupant quatre axes stratégiques :

- ✓ L'accès au logement des familles en difficulté ;
- ✓ La diversification de l'offre ;
- ✓ La solvabilisation des familles ;
- ✓ L'accueil des populations spécifiques.

Ce plan départemental fait désormais l'objet d'un suivi régulier par un comité technique, qui se réunit régulièrement, composé de représentants de l'État, du Conseil général, des CAF et d'un représentant des bailleurs sociaux. Par ailleurs, le comité plénier, instance de pilotage du plan départemental, s'est réuni le 8 décembre 2008 pour examiner l'état d'avancement des actions et définir les orientations stratégiques de leur déroulement.

Les principales actions engagées au titre de l'année 2008 se sont ciblées sur six points :

- ✓ La réflexion engagée sur l'élaboration de l'accord cadre départemental, avec les bailleurs sociaux ;
- ✓ L'élaboration d'un fichier commun de la demande de logement locatif social ;
- ✓ La réflexion sur l'évolution des conventions "habitat adapté" et du Programme social thématique de l'ANAH ;
- ✓ Le développement de l'offre de maisons-relais ;
- ✓ La réflexion engagée sur la charte de prévention des expulsions locatives ;
- ✓ L'étude sur les discriminations pour l'accès au logement.

D'autres fiches, telles que le Fonds Solidarité Logement (FSL), constituent une action de droit commun mise à disposition des différentes actions du plan départemental.

5.2.5 Le foncier d'État

Initié par le Premier Ministre en 2005, le plan de mobilisation des terrains publics à des fins de production de logements se poursuit. Les investigations réalisées jusqu'en fin d'année 2008 par la DDE avec le concours de France Domaine ont permis de recenser 20 terrains susceptibles de produire du logement. Parmi eux, 15 de ces terrains ont été étudiés et peuvent prétendre à produire 607 logements sociaux et 542 dans le secteur libre.

Parmi les plus importants ceux du Ministère de la Défense permettent d'envisager la construction sur :

- ✓ 4,3 ha sur le camp de Royallieu à Compiègne, 324 logements sociaux ;
- ✓ 3,6 ha sur le quartier Hirschauer à Compiègne, 60 autres logements.

Les grands principes de la réforme du Ministère de la Défense présentés par le Premier Ministre en juillet 2008 se sont traduits par une réduction d'effectifs et la libération de surfaces de certains sites militaires. Pour l'Oise il s'agissait :

- ✓ De la dissolution du 51^{ème} régiment de transmissions stationné à Senlis en 2009 ;
- ✓ Du transfert de l'École d'État-major et de la direction du service national de Compiègne en 2010 ;
- ✓ Du transfert du Régiment de Marche du Tchad de Noyon en 2010.

Un comité de site a été instauré par le Préfet de l'Oise pour chacun de ces trois sites qui entrent dans le plan local de redynamisation (PLR) de l'Oise.

Les études de diagnostic territorial, pour partie lancées, devraient permettre l'émergence d'autres productions de logements mi 2009. D'autres terrains, propriétés de Réseau Ferré de France (RFF), du MEEDDAT ou d'autres administrations permettront la production en cœur de ville de logements, par exemple :

- ✓ Chantilly Gouvieux pour 126 logements dont 50 sociaux ;
- ✓ Beauvais rue du Général Leclerc pour 14 logements sociaux.

Certaines opérations bénéficient de l'intervention de l'Établissement Public Foncier Local (EPFL) sous l'égide du Conseil Général de l'Oise.

5.3 L'ingénierie d'appui territoriale

Depuis le 13 avril 2007, les services de l'État se sont organisés localement en Délégation Inter-Services pour l'exercice des missions d'Ingénierie d'Appui Territorial (DISIAT). Sous l'autorité du Préfet, cette organisation permet de décliner une stratégie commune au service des grandes politiques publiques et de développer l'offre unique des services en ingénierie par la mise en place d'un guichet unique.

Les décisions du comité de modernisation des politiques publiques réuni les 4 avril 2008 et 10 juin 2008 ont redirigé clairement l'action des services pour développer au travers des missions d'ingénierie la prise en compte du développement durable.

L'ingénierie d'appui territorial s'exerce actuellement à différents niveaux et selon différents modes d'intervention.

5.3.1 L'Assistance Technique de l'État pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT)

Les premières conventions tri-annuelles d'ATESAT sont arrivées à échéance le 31 décembre 2006. Sur les 694 communes du département de l'Oise, 635 sont éligibles à l'ATESAT pour 4 communautés de communes. Au 31 décembre 2007, 95 % des communes éligibles ont renouvelé leurs conventions, certaines n'ont délibéré qu'en fin d'année 2007. Ce nouveau conventionnement viendra à échéance fin 2009 ou au courant de l'année 2010 pour les collectivités ayant délibéré plus tardivement.

L'éventail de l'assistance apportée aux communes dans le cadre de l'ATESAT est très large, allant des volets traditionnels concernant la voirie et les ouvrages d'art, le conseil en aménagement et en habitat, mais permettant également d'assurer une information et un appui pour la prise en compte de l'évolution de la réglementation.

Par exemple, dans le prolongement de l'action menée en 2007 concernant l'accessibilité, les services de la DDE ont proposé en 2008 aux communes un appui pour la réalisation de diagnostics d'accessibilité des équipements publics permettant d'élaborer des programmes pluriannuels de mise en accessibilité.

Concernant le volet habitat, des actions ont été engagées avec certaines communes volontaires pour identifier des disponibilités foncières (réutilisation de friches industrielles par exemple) ou des bâtiments insalubres et réaliser dans le cadre de l'ATESAT des études de pré-faisabilité d'opérations de logements.

5.3.2 L'accompagnement des projets des collectivités dans le champ concurrentiel

La DISIAT accompagne depuis de nombreuses années les collectivités pour la réalisation de leurs projets d'aménagements locaux. Ces interventions très variées, en assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) ou en maîtrise d'œuvre (MOE), s'exercent dans le champ concurrentiel.

Ces interventions sont aussi un moyen de soutenir les grandes politiques publiques, par exemple la gestion des services publics dans le domaine de l'eau et de l'assainissement ou la réalisation du schéma directeur des aires d'accueil des gens du voyage.

Sur ce dernier point, la DISIAT a actuellement sept contrats d'AMO très larges pour favoriser la réalisation de ces projets souvent difficiles à faire prospérer par la collectivité.

Les services de l'État poursuivront d'apporter leur concours aux collectivités sous forme de conseil gratuit notamment pour la prise en compte du développement durable dans leurs projets locaux.

5.4 Les transports, la sécurité et les crises

5.4.1 La sécurité routière

Depuis 2000, tous les indicateurs de l'accidentologie chutent fortement. En 2008, on note une baisse des accidents et des blessés, mais une forte hausse de tués, à contre-courant avec l'évolution de l'année 2007. On enregistre 501 accidents, 82 tués et 706 blessés, soit -27% d'accidents et -32% de blessés, mais +28% de tués. Les nombres d'accidents et de blessés sont les plus bas jamais enregistrés dans le département.

Au sujet de l'âge des tués, on dénote encore que les jeunes sont fortement touchés. En effet, sur les 82 tués en 2008, 20 avaient entre 15 et 24 ans. Les personnes de plus de 75 ans sont également souvent victimes de la route. Cette catégorie d'âge est fortement représentée dans les victimes piétons.

La vitesse et l'alcool sont les deux premières origines des accidents en 2008 : 32 % sont dus à la vitesse contre 30% en 2007, et 25% des accidents sont dus à l'alcool ou aux stupéfiants avec une légère augmentation par rapport à 2007.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE	Nombre d'accidents	Nombre de victimes				Comparaison du cumul 2008 par rapport au cumul 2007 (du 1er janvier à la fin du mois cité)				
		Tués	BH	BNH	Blessés	Accidents	Tués	BH	BNH	Blessés
Janvier	33	6	25	24	49	-50%	50%	-57%	-45%	-52%
Février	49	6	43	32	75	-32%	71%	-29%	-33%	-31%
Mars	36	6	22	25	47	-31%	13%	-37%	-31%	-34%
Avril	46	8	40	22	62	-28%	13%	-32%	-33%	-33%
Mai	47	13	33	27	60	-24%	39%	-35%	-27%	-32%
Juin	41	4	34	34	68	-25%	30%	-33%	-27%	-30%
Juillet	48	7	38	26	64	-25%	32%	-35%	-29%	-32%
Août	46	10	41	28	69	-23%	40%	-34%	-25%	-30%
Septembre	35	2	30	20	50	-25%	35%	-34%	-27%	-31%
Octobre	54	7	48	34	82	-24%	28%	-30%	-25%	-28%
Novembre	32	7	21	21	42	-25%	31%	-32%	-26%	-30%
Décembre	34	6	25	13	38	-28%	28%	-34%	-28%	-32%
Total	501	82	400	306	706					

BH = Blessés hospitalisés

BNH = Blessés Non Hospitalisés

Le Préfet de l'Oise a rassemblé les acteurs locaux nombreux à se mobiliser dans notre département pour la cause de la sécurité routière : administrations de l'État, Justice, Conseil Général, Communes, Associations, bénévoles, chambres consulaires, assureurs sociaux, assureurs et entreprises. La finalité est d'élaborer le Document Général d'Orientations (DGO) en sécurité routière pour les années 2008 à 2012. Le DGO doit permettre de définir et d'afficher les axes prioritaires de la politique qu'ils mettront en oeuvre, ensemble ou de façon individuelle, pour faire reculer l'insécurité routière.

Les analyses nationales de l'accidentologie font ressortir 4 enjeux forts : la vitesse, les jeunes, l'alcool, les deux-roues. L'analyse de l'accidentologie isarienne fait également ressortir ces quatre enjeux, mais aussi deux enjeux supplémentaires à savoir : les seniors et les déplacements professionnels.

L'année 2008 a été également marquée par un travail en profondeur avec les différents partenaires oeuvrant pour la sécurité routière et s'est traduit par la signature en novembre avec le groupe La Poste d'une charte partenariale sur la prévention du Risque Routier Professionnel du département de l'Oise et la CRAM Nord-Picardie.

En 2009, ce travail se poursuivra et sera complété par la reconduction de 9 des 13 chartes déjà signées. Une autre charte est en cours d'élaboration avec les 14 gérants de discothèques du département.

5.4.2 L'éducation routière

L'éducation routière est un enjeu important de l'État et du département. En effet, un tiers de l'accidentologie au niveau national concerne des jeunes et représente 24% de tués dans l'Oise. Au total, 17 978 candidats ont tenté l'examen du code de la route et 11 863 ont été reçus (66%) et 14 960 ont réussi l'épreuve du permis de conduire sur 22 061 candidats (68%). L'amélioration du taux de réussite en examen pratique B constaté en 2007 se poursuit en 2008 (augmentation de 6,86%).

L'action continue de sensibilisation des enseignants de la conduite à l'objectif d'amélioration des résultats et la mise en place de la nouvelle méthode d'attribution des places ont contribué à la hausse de ces résultats.

Pour la mise en place d'une large concertation sur l'Annonce Différée du Résultat (ADR), pour laquelle la majorité des inspecteurs est favorable, tous les enseignants de la conduite ont été consultés. Une réunion de concertation à ce sujet s'est tenue le 2 avril 2008 et a rassemblé les représentants du Préfet, le directeur départemental de l'Équipement, les représentants des organisations syndicales, les inspecteurs et des enseignants de la conduite et les représentants des centres d'examens.

5.4.3 L'ingénierie de crise et des transports

Dans le cadre des missions qui lui sont confiées, la DDE de l'Oise participe aux actions de défense civile. Aussi a-t-elle pour objectif de professionnaliser ses interventions. Compte tenu des nouvelles organisations routières, il a également été nécessaire de mobiliser les opérateurs routiers pour la mise en œuvre des différents plans. Le travail sur cette articulation ayant permis cette année d'aboutir à la signature de deux conventions avec les DIR Nord et Nord-Ouest.

En 2008, 99 entreprises sont soumises aux obligations défense, dont 73 entreprises de transports et 26 entreprises de travaux publics et bâtiments. Celles-ci ont été visitées pour la mise à jour du recensement de leur matériel. Les données recueillies ont fait l'objet d'une mise à jour. De plus, 7 nouvelles entreprises, disposant de matériels spécifiques, ont été répertoriées, hors recensement, puisqu'elles ne sont pas soumises aux obligations défense.

6 Des secteurs ou l'État maintient son implication et ses responsabilités

6.1 L'action de la délégation régionale de l'aviation civile de Picardie

6.1.1 Présentation des missions et moyens de service

La Délégation Régionale de l'Aviation Civile Picardie (DRAC Picardie implantée sur l'aéroport de Beauvais/Tillé) est une entité déconcentrée et compétente sur la région Picardie de la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Inter-Régionale Nord, basée à Athis-Mons (91), qui est elle-même un échelon territorial de la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile.

Ce service a pour missions d'assurer d'une part, la surveillance et le contrôle de l'ensemble des acteurs du monde aéronautique (compagnies aériennes, exploitants aéroportuaires, sociétés de travail aérien ou de formation aéronautique, aéro-clubs et personnels navigants) et d'autre part, d'assurer une expertise auprès des préfets de la région pour l'ensemble des questions aéronautiques telles que l'utilisation de l'espace aérien, l'organisation des manifestations aériennes, la création d'hélistations ou d'aérodromes privés ainsi que les questions touchant à l'environnement ou à la sûreté aéroportuaire.

Un dernier volet concerne les enquêtes liées aux incidents ou accidents pour le compte du Bureau d'Enquêtes et d'Analyses (BEA).

6.1.2 Les événements marquants de l'année 2008

En matière de transport aérien commercial, l'essentiel de l'activité en Picardie se déroule sur l'aéroport de Beauvais/Tillé. L'année 2008 marque une nouvelle progression du trafic passagers de 15,3% pour atteindre 2 484 635 passagers. Cette expansion s'appuie toujours sur les compagnies à bas-coûts avec en premier chef la compagnie Ryanair qui a ouvert au cours de cette année des lignes nouvelles avec Pise, Bournemouth, East-Midlands, Liverpool, Barcelone/Reus et renforcé la ligne avec Marseille, tandis que la compagnie Wizzair ouvrait une liaison avec Cluj en Roumanie.

Par ailleurs, le contexte économique devenu difficile en fin d'année a entraîné une adaptation de la fréquence des lignes. Ce trafic commercial a représenté un total de 17 832 mouvements, ce qui conduit à un emport moyen de 140 passagers par vol particulièrement favorable au plan environnemental et qui place Beauvais au premier rang national pour l'emport moyen.

L'année 2008 a été dense dans le domaine de la surveillance avec la délivrance du certificat de sécurité aéroportuaire pour l'exploitant de l'aéroport ainsi que l'approbation du programme de sûreté de l'exploitant ainsi que celui de la compagnie Ryanair. Un audit national de sûreté a eu lieu du 11 au 17 juin 2008 avec à la clé un nombre limité de non-conformités qui sont traitées graduellement au travers d'un plan d'actions correctives.

Dans le domaine régalién, 2008 a vu la création de la commission de sûreté chargée de sanctionner les manquements à la sûreté aéroportuaire et l'aboutissement d'une lourde étude de modifications des trajectoires de départs de l'aéroport pour mieux régler les interfaces avec l'organisme de contrôle aérien de Roissy/CDG et d'ajuster les trajectoires initiales pour éviter au mieux les villages situés à proximité immédiate des axes de piste. Enfin, ont été lancées les études d'implantation d'un réseau de six stations de mesure de bruit dans les communes les plus proches de l'aéroport.

Un autre dossier important a concerné l'attribution d'une Délégation de Service Public (DSP) d'exploitation de l'aéroport par le Syndicat Mixte de l'Aéroport de Beauvais-Tillé (SMABT), nouveau propriétaire depuis la décentralisation au profit d'un groupement constitué à 51% par la CCI de l'Oise et 49% par Véolia Transport. Cette DSP de 15 années à compter du 1^{er} juin 2008 comporte un certain nombre d'objectifs structurants, notamment la construction d'un nouvel aérogare.

Enfin, 2008 a vu le lancement d'un concours d'architectes pour la réalisation de nouveaux bâtiments de la DGAC associant une nouvelle tour de contrôle pour les contrôleurs et électroniciens du service de la navigation aérienne/Nord et un nouveau bâtiment pour la délégation Picardie. L'équipe lauréate a été choisie en septembre 2008 pour une livraison des ouvrages attendue à la mi 2011.

6.1.3 L'activité d'aviation générale en Picardie

	AISNE	OISE	SOMME
AERODROMES	4	4	5
AERODROMES PRIVES	3	3	4
HELISTATION	11	5	6
PLATE FORME ULM	8	6	2
AEROMODELISME	8	12	8
BALLON CAPTIF		2	
EXPLOITANTS ET ACTIVITES PARTICULIERES	9	8	10
AUTORISATION DE TRAVAIL AERIEN	12	15	26
MANIFESTATIONS AERIENNES	13	21	17
AEROCLUBS	6	10	11
SOCIETES ET CLUBS DE FORMATION	14	17	23
UNITES D'ENTRETIEN	6	6	7
ULM	96	114	153
FORMATION AERONAUTIQUE	PICARDIE		
EXAMENS THEORIQUES	630		
TITRES AERONAUTIQUES	1326		

6.2 L'activité du Service de la Navigation de la Seine (SNS) : arrondissement Picardie

6.2.1 Les missions et les domaines d'intervention

Le SNS est mis à disposition de Voies Navigables de France (VNF) en tant que Direction interrégionale, dans ses missions d'exploitation, d'entretien, de restauration et d'aménagement des voies navigables, de développement du transport et du tourisme fluvial, ainsi que de gestion du domaine public fluvial confié à cet établissement public de l'État.

L'Arrondissement Picardie, unité opérationnelle et territoriale du SNS, est compétent sur les trois départements de la région administrative picarde. Il gère de l'ordre de 400 kilomètres de voies, réparties entre le réseau à grand gabarit (144 km) et le réseau au gabarit Freycinet (253 km) :

Pour assurer ces missions, l'arrondissement Picardie dispose de services fonctionnels, basés au siège à Compiègne et trois subdivisions territoriales.

Les moyens financiers de l'Arrondissement Picardie en 2008 étaient les suivants :

Budget VNF :	Fonctionnement, entretien :	5 105 766.80 €
	Investissement, grosses réparations :	4 237 125.26 €
Budget État :	Fonctionnement :	38 971.97 €

	Soit un flux financier global de :	9 381 864.03 €

6.2.2 Les événements marquants de l'année 2008

Le projet de liaison Seine-Nord Europe a été déclaré d'utilité publique le 12 septembre 2008. Le SNS a préparé l'avis d'appel public à concurrence pour une réalisation en partenariat public/privé. Le lancement de l'avis d'appel public à concurrence est prévu début 2009.

En parallèle, le SNS a poursuivi ses études concernant le projet de plate-forme portuaire fluviale de Longueil-Sainte-Marie.

Enfin, la reconstruction des barrages de l'Oise dans le cadre du programme 2002/2011 s'est poursuivie avec la mise en service du nouveau barrage de Verberie en novembre 2008 et la première tranche de travaux du barrage de Sarron dont l'achèvement est prévu au le 1^{er} semestre 2009.

6.2.3 Ventilation du trafic par nature de marchandises

Minerais	0%
Produits chimiques	1%
Produits métallurgiques	1%
Produits pétroliers	2%
Véhicules et divers	0%
Combustibles	1%
Denrées alimentaires	4%
Produits agricoles	28%
Matériels de construction	57%
Engrais	6%

7 Les enjeux de la santé publique dans le département

7.1 Les missions de lutte et de prévention

7.1.1 La prévention des conduites addictives

La lutte contre les addictions est majeure dans l'Oise et se caractérise par une fracture culturelle et sociale entre les campagnes et un tissu urbain touché par la problématique des banlieues ou pris dans la sphère d'influence de la couronne parisienne.

Les actions de prévention se sont poursuivies en 2008, notamment dans les collèges et les lycées. Ainsi, 42 collèges sur 66 ont mené une action sur la prise de risque engendrée par la consommation de cannabis, ce qui a concerné 27 % de l'effectif des élèves de 4^e du département et 52 % de l'effectif des élèves de 3^e.

De plus, la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS) de l'Oise, la Direction Départementales de la Jeunesse et des Sports (DDJS) et l'Inspection Académique (IA) ont organisé au cours du 2^e trimestre 2008 un concours de bandes dessinées, sur le thème de la prévention des conduites addictives. Ce concours a été ouvert à tous les établissements scolaires relevant du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'agriculture, du CE2 à la Terminale et aux enfants d'âge scolaire accueillis dans des structures médico-sociales, sociales et culturelles. C'est ainsi qu'ont été récompensés plusieurs élèves de l'IMPro de Beauvais et du collège Jean de la Fontaine de Crépy-en-Valois au cours d'une cérémonie de remise des prix qui a eu lieu le 13 novembre 2008.

7.1.2 La préservation des ressources en eau

Dans le domaine de l'eau, le rôle de veille sanitaire du service "santé-environnement" de la DDASS porte avant tout sur la qualité bactériologique dont les effets sur la santé sont immédiats et peuvent toucher un nombre important d'habitants.

La qualité de l'eau pour le département de l'Oise, sur le plan qualitatif, s'est particulièrement améliorée depuis 2005. Sur le plan bactériologique, 87 non-conformités ont été gérées en 2008, ce qui correspond à une amélioration sensible par rapport à l'année 2007 où 122 non-conformités avaient été enregistrées.

Devant cette situation, une journée d'information a été organisée au sein de la DDASS avec les responsables de distribution d'eau. Plusieurs thèmes ont été abordés dont la gestion des unités de désinfection, les autocontrôles de surveillance des taux de désinfectant dans le réseau, le bon entretien des installations de production, de stockage et de distribution.

En ce qui concerne, la protection de la ressource, les visites de périmètre de protection des captages sont reconduites. En 2008, 20 inspections ont été réalisées.

7.1.3 L'habitat indigne et la lutte contre les marchands de sommeil

Le plan national d'urgence contre les "marchands de sommeil" consiste à agir de façon complémentaire, avec détermination, contre les immeubles d'habitation ou les hôtels meublés en état d'insalubrité.

La mise en œuvre de ce plan d'action dans l'Oise a démarré dès janvier 2008 en réunissant dans un groupe de travail, à un rythme trimestriel, les services de l'État (DDASS, DDE, préfecture, sous-préfectures) et le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

Les actions menées en 2008 peuvent être résumées ainsi :

✓ Recensement des immeubles frappés d'un arrêté d'insalubrité pendant la période 2001-2008. Ces arrêtés pris à l'initiative de la DDASS et toujours en vigueur s'élèvent à ce jour à 26 : 10 arrêtés d'insalubrité irrémédiable (interdiction définitive d'habiter) et 16 arrêtés d'insalubrité remédiable (avec prescription de travaux) ;

✓ Recensement des hôtels meublés et état des lieux des conclusions des dernières visites de la commission de sécurité les concernant (SDIS) ;

✓ Réactualisation de l'identité des propriétaires des immeubles insalubres auprès des Conservations des Hypothèques (DDASS) ;

✓ Enquêtes systématiques sur les lieux pour mettre à jour les données relatives aux immeubles insalubres (DDASS) : avancement des travaux et occupation des logements ;

✓ Visite d'insalubrité dans quinze hôtels meublés identifiés par le SIDPC et le SDIS comme potentiellement insalubres, sur la base des avis des commissions de sécurité (DDASS) ;

✓ Mise en demeure et procès-verbal relevant les infractions pour les arrêtés non respectés (DDASS) ;

✓ Engagement de trois chantiers de travaux d'office pour des immeubles insalubres (DDE).

7.2 Les missions en faveur des personnes handicapées et des personnes âgées

Le service "handicap et dépendance" de la DDASS a poursuivi en 2008 l'action menée depuis deux ans autour de quatre objectifs prioritaires :

7.2.1 L'adaptation de l'offre de prise en charge de la population isarienne

Concernant le secteur des personnes âgées, les projections de l'INSEE font état d'une augmentation des plus de 75 ans de 23 % en France d'ici 2015.

Dans le cadre du Programme Interdépartemental d'Accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) qui prévoit d'ici 2012 la création de 1 193 places en établissement médicalisé (EHPAD) et 62 places en services de soins à domicile, l'Oise a obtenu le financement en 2008 de :

✓ 99 places d'EHPAD qui doivent permettre, d'ici à la fin de l'année 2009, de porter le nombre total de places d'EHPAD à 6 190 (dont 1 040 places d'unités de soins de longue durée) soit un taux d'équipement à 124 places pour 1 000 habitants de plus de 75 ans ;

✓ 62 places de SSIAD portant la capacité totale à 1 041 places et le taux d'équipement à 21 places/1 000 habitants de plus de 75 ans.

Conformément aux objectifs du Plan Solidarité Grand Age et du Plan Alzheimer, la prise en charge des personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer s'organise autour de la création d'unités spécifiquement dédiées à la prise en charge des maladies neuro-dégénératives. Au 31 décembre 2009, 380 places au sein de 20 unités de ce type seront installées sur le département.

Toujours en direction des résidents souffrant de la maladie d'Alzheimer au sein des EHPAD, quatorze places d'accueil de jour et quinze places d'hébergement temporaire vont être créées cette année.

✓ Mieux répondre aux orientations relatives à l'intégration dans le milieu ordinaire avec un accompagnement spécialisé. L'objectif est donc de transformer des places d'établissements en places de services de soins à domicile ;

✓ Mieux répartir l'offre de prise en charge entre les arrondissements ;

✓ Améliorer l'équipement pour certains types de handicaps chez les enfants (autismes, déficients motrices et sensorielles) et pour les adultes lourdement handicapés et vieillissants.

En 2008, l'enveloppe Soins de 4 894 500€ a permis de créer :

✓ Sur le secteur des enfants: 80 places de SESSAD (service d'éducation spécialisée et de soins à domicile) dont 70 par redéploiement (10 places pour la déficience intellectuelle, 46 places pour le trouble de la conduite et du comportement et 24 places pour autistes), 5 places d'IEM (institut d'éducation motrice) en milieu scolaire, un CAMSP (centre d'action médico-sociale précoce) ;

✓ Sur le secteur des adultes : 90 places de FAM (foyer d'accueil médicalisé) pour personnes handicapées vieillissantes et pour la déficience motrice, 1 SAMSAH généraliste (service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés), 23 places de SSIAD (services de soins infirmiers), 6 places de foyers de vie ont été médicalisées.

7.2.2 La contribution au schéma départemental de l'offre médico-sociale arrêté par le Conseil Général

La DDASS a lancé en 2007 avec l'ensemble des établissements concernés une réflexion visant à arrêter les orientations de l'État pour les cinq années à venir pour l'amélioration de la prise en charge de la dépendance. Ce travail s'est poursuivi intensément en 2008. Les cinq groupes de travail créés ont fait des propositions sur les thèmes de l'insertion en milieu ordinaire des travailleurs handicapés, la mutualisation des transports, l'organisation d'événements socioculturels et la permanence des soins.

Parallèlement, la DDASS a réalisé une étude par arrondissement de l'offre existante et des besoins futurs des personnes handicapées et des personnes âgées en fonction des projections démographiques identifiant ainsi les secteurs géographiques déficitaires et les prises en charge à développer ici ou là. L'objectif est d'offrir sur chaque arrondissement une offre diversifiée et de proximité en améliorant le maillage territorial. Le Schéma en cours de rédaction déterminera pour chaque secteur les créations et restructurations à mettre en œuvre.

7.2.3 La poursuite de la contractualisation

Dans le cadre de la médicalisation des établissements pour personnes âgées dépendantes, quatorze renouvellements de convention tripartite ont été négociés en 2008 avec un engagement financier de l'État sur la section soins d'environ 2 100 000 €.

En parallèle à cela, la DDASS a débuté les négociations auprès de deux associations (400 lits d'EHPAD et 320 places de SSIAD concernés) et d'un groupe privé (620 places d'EHPAD) pour la mise en place de contrats d'objectifs et de moyens.

Sur le secteur du handicap, six nouveaux CPOM ont été signés en 2008 portant le nombre de CPOM à douze, représentant 72% des établissements.

Ces CPOM constituent un outil de gestion privilégié tant pour la DDASS que pour les établissements qui peuvent s'adapter aux nouvelles orientations définies dans le projet de schéma grâce à une dotation pluriannuelle de financement leur permettant de se projeter sur 5 ans avec de nouveaux modes opératoires, d'anticiper les restructurations, d'avoir une gestion prévisionnelle des emplois et des carrières ... On passe ainsi d'une logique de contrôle à une logique de dialogue de gestion avec l'établissement.

7.2.4 La prévention de la maltraitance dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux

Conformément au plan de développement de la bientraitance et de renforcement de la lutte contre la maltraitance, la DDASS a mis en place en 2008 :

✓ De nouveaux outils de suivi des plaintes d'usagers et des événements graves dans les établissements et services visant à améliorer la connaissance du phénomène de maltraitance ;

- ✓ Un comité de suivi des actes de maltraitance, en partenariat avec les services du Conseil général, chargé d'examiner et de traiter chaque plainte ou dysfonctionnement grave. Un référent maltraitance a été désigné au sein de la DDASS ;
- ✓ Deux groupes de travail réunissant les établissements, les services du CG et de la DDASS, le premier ayant pour mission de réaliser un état des lieux de la maltraitance dans l'Oise et l'autre devant proposer pour le comité départemental des actions pour promouvoir une culture de la bientraitance dans les établissements et services ;
- ✓ Un plan d'inspections renforcé avec dix neuf inspections réalisées dont une la nuit dans les établissements sociaux et médico-sociaux.

Il faut rappeler que parallèlement à ces mesures de veille et de contrôle, des moyens financiers ont été alloués aux établissements pour :

- ✓ Renforcer les effectifs et développer les qualifications : 1 990 000 € ont été dépensés pour la création de 27 postes médicaux, 46 postes para-médicaux sur le secteur des personnes âgées et 6 postes médicaux, 97 postes para-médicaux, 5,5 postes éducatifs sur le secteur du handicap ;
- ✓ Réaliser des travaux d'humanisation et de sécurité : dans le cadre du PAI 2008, 1 200 000 € ont été alloués à la MR Pillet Will à Attichy pour la rénovation et 1 010 000€ pour la création de la MAS du CHI de Clermont.

7.3 Les missions de cohésion sociale

7.3.1 L'hébergement

La définition d'une politique globale d'aide aux populations sans abri

L'année 2008 a été l'occasion d'entreprendre le développement d'une stratégie globale de lutte contre les exclusions avec la définition et le lancement de chantiers de grande ampleur. Conformément aux recommandations, un diagnostic territorial a été réalisé pour constituer un état des lieux des besoins et des défis auxquels l'État doit faire face dans l'Oise en matière d'aide aux personnes en difficultés.

La rénovation du Schéma d'Accueil, d'Hébergement et d'Insertion (SAHI) de l'Oise a été entreprise. Ce document a été l'occasion de réaliser un diagnostic partagé présentant de manière précise les besoins et les enjeux de notre département, à partir duquel des priorités d'actions ont été définies. Plus d'une vingtaine de réunions ont jalonné l'année 2008. Elles ont réuni, outre l'État et les collectivités territoriales (Conseil général, Centre communal d'action sociale), les opérateurs et les usagers eux-mêmes. Le document produit constitue un plan d'action triennal (2009-2011), qui sera évalué et actualisé chaque année.

La structuration de l'offre de prestation

Afin de développer et d'améliorer la qualité des services de premier accueil des personnes sans abri, la DDASS a initié la mise en place d'un Service d'Accueil et d'Orientation (SAO). Outre le renforcement de la plateforme téléphonique « 115 », du SAMU social, des accueils de jour et de l'hébergement d'urgence, ce SAO permet une meilleure coordination de ces différents acteurs.

La DDASS a également œuvré à la mise en place d'un *groupement de coopération sociale (GCS)* qui regroupera l'ensemble des opérateurs et sera le cadre d'actions coordonnées. Il s'agit de renforcer la cohérence globale et l'efficacité du dispositif départemental.

Enfin, la modernisation des relations entre État et associations a été recherchée au travers de la négociation des « contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens » axés sur la définition de stratégies et d'objectifs communs et sur une plus grande autonomie des opérateurs.

Le régionalisation de l'orientation des demandeurs d'asile

A compter du 1er juin 2008, la demande d'asile en Picardie a été gérée par la préfecture de l'Oise en ce qui concerne les primo arrivants. De fait, la DDASS de l'Oise a été chargée de l'orientation de ceux-ci sur l'ensemble des CADA de Picardie.

Ce travail supplémentaire a accompagné la gestion administrative et l'animation du dispositif d'hébergement de l'Oise qui comprend 501 places de CADA et 55 places d'hébergement d'urgence sur 2008.

7.3.2 Missions d'inspection réalisées dans le cadre de la prévention des risques de maltraitance dans les établissements sociaux ou médico-sociaux

Au total, la DDASS a effectué 18 inspections, dont 5 inopinées (10 établissements programmés ont été inspectés et 8 inspections ont été faites hors programme, dont 3 dans le cadre du suivi des inspections).

L'ensemble de ces inspections représente au total 193 jours d'activité, en hausse par rapport à 2007, et a mobilisé un large champ de compétences.

Par rapport à l'année 2007, la prise en charge médicale est en amélioration. Les préconisations et injonctions émises ont été globalement mises en œuvre en 2008. Le contrôle de la prise en charge médicale des résidents accueillis en établissements doit se poursuivre en 2009, tant au niveau des inspections d'établissements n'ayant pas encore été contrôlés, que des inspections servant à vérifier la mise en œuvre des recommandations émises lors de précédents contrôles.

7.4 Les missions en matière sanitaire et vétérinaire

7.4.1 L'activité de la Direction Départementale des Services Vétérinaire (DDSV) dans l'Oise

Quelques chiffres concernant les inspections menées en 2008 par la DDSV de l'Oise :

- ✓ Contrôle annuel systématique des établissements agro-alimentaires agréés (175 inspections pour 122 établissements) ;
- ✓ 426 inspections aléatoires ou sur plainte de restaurants ou de commerces ;
- ✓ 300 inspections en restauration collective ;
- ✓ 83 contrôles de santé et de protection animale en élevage bovins, 25 chenils, 5 chatteries ;
- ✓ 90 contrôles des établissements relevant des installations classées pour l'environnement ;
- ✓ 223 prélèvements réalisés pour analyse dans le cadre des plans de surveillance des produits ;
- ✓ 341 certificats sanitaires délivrés pour des exportations d'animaux vivants ;
- ✓ 245 certificats sanitaires délivrés pour des exportations de denrées d'origine animale.

7.4.2 La mise sous Assurance Qualité des services vétérinaires

La DDSV de l'Oise est le garant de la sécurité sanitaire des aliments dans le département. Leurs contrôles permettent d'évaluer, grâce à l'exercice d'un jugement professionnel, la conformité aux règlements et aux normes, de toute la filière alimentaire, du producteur au consommateur. Ils permettent de s'assurer que la filière agroalimentaire produit sain, sans nuisance et sans souffrance animale.

Afin d'assurer la fiabilité de ses inspections et répondre aux citoyens en matière de santé et de sécurité, le Ministre en charge de l'agriculture et de la pêche s'est engagé dès 1996 dans une démarche qualité basée sur la norme internationale des organismes d'inspection (ISO/CEI 17020 - NF EN 45004).

La mise sous assurance qualité permet d'optimiser et harmoniser les méthodes d'inspection, de garantir la compétence des inspecteurs, la mise en place des moyens matériels et la bonne utilisation des méthodes et outils techniques mis à leur disposition.

L'accréditation délivrée par un organisme indépendant, le COFRAC, renforcera la démarche et garantira la fiabilité des inspections en apportant la preuve de la compétence technique des services. Des audits internes et externes ont lieu régulièrement pour évaluer son degré d'avancement.

7.4.3 La fièvre catarrhale ovine

Depuis 2007, l'Oise est touchée par la fièvre catarrhale ovine, maladie virale des ruminants transmise par un moucheron. Cette maladie peut être due à différents sérotypes. L'année 2008 aura été marquée sanitaire par le développement de la fièvre catarrhale due au sérotype 8 sur l'ensemble du territoire national, et la menace émergente du sérotype 1 en provenance du nord de l'Espagne.

En 2008, les autorités sanitaires, afin de lutter contre la progression du sérotype 8 qui frappait initialement les départements du nord de la France, ont mis en place une vaccination qui dans un premier temps s'est avérée facultative. Dès février-mars un système de gestion et traitement des commandes vaccinales a été mis en place. La DDSV de l'Oise a géré les commandes et la mise à disposition des vaccins auprès des vétérinaires installés dans le département.

Les animaux vaccinables étaient principalement les bovins de plus de 18 mois, animaux reproducteurs et femelles de remplacement. Ainsi, approximativement 40% des cheptels bovins (60% des animaux vaccinables) et 70% des cheptels ovins (90% des animaux vaccinables) avaient été vaccinés volontairement dans l'Oise en octobre 2008.

La fin de l'année 2008 sera marquée par le caractère obligatoire de la vaccination contre les sérotypes 1 et 8 dans tous les élevages de bovins et d'ovins sur le territoire national en même temps que les campagnes de prophylaxie habituelles.

Le comité de suivi, installé par le Préfet dès 2007, s'est réuni de nombreuses fois. Il comprend les représentants des professionnels (éleveurs, négociants, vétérinaires) et des administrations concernées. Il s'agit d'un lieu d'échanges sur tous les aspects de cette maladie : sanitaire, économique.

Les mortalités ont diminué. Le Groupement de Défense Sanitaire du Bétail (GDSB) et la DDSV ont collaboré afin de tenir les engagements de l'État quant à l'indemnisation directe des mortalités : gestion et traitement des dossiers par le GDSB et mise en paiement par la DDSV (635 000 € versés en 2008).

Ces mesures ont été complétées par d'autres aides apportées par les collectivités territoriales et le GDSB.

8 L'organisation des moyens en matière de sécurité publique

8.1 En zone Police Nationale

La délinquance globale est en baisse de 2,10 % en 2008 dans cette zone (circonscriptions de sécurité publique - CSP -de Beauvais, Compiègne et Creil). Cette tendance baissière s'est amorcée en 2002 (moins 6 414 faits depuis l'année 2001, ce qui représente une baisse de 31,72 % des chiffres de la délinquance générale).

Avec un taux de délinquance pour mille habitants de 75,41 pour la seconde année consécutive, la Direction Départementale de Sécurité Publique (DDSP) de l'Oise est passée sous la barre symbolique des 80 pour mille.

En valeur absolue, le nombre de faits élucidés est en sensible baisse (-1,76 %), mais le taux d'élucidation est en très sensible hausse avec un pourcentage de 36,76 %. Ceci s'explique par la baisse de la délinquance générale.

La délinquance de proximité (nouvelle appellation de la délinquance de voie publique) enregistre une baisse conséquente de 9,64%. C'est sur le ressort de la CSP de Beauvais que la part représentée par cette rubrique est la plus faible par rapport à la délinquance générale.

L'activité des services est bonne. En effet, si le nombre de personnes mises en cause est en baisse, le nombre des personnes placées en garde à vue augmente, tout comme le nombre des personnes écrouées.

Les violences urbaines sont en baisse sensible (-2,36%), en particulier sur la CSP de Compiègne (-17,95%). C'est sur la CSP de Creil que ce phénomène est le plus important puisqu'à elle seule cette circonscription totalise 45,28% des faits enregistrés. Un fait particulièrement grave s'y est déroulé dans la nuit du 2 au 3 décembre 2008, l'incendie du bureau de police de Montataire survenu peu après le décès par balle d'un jeune habitant de cette commune, mortellement blessé par un militaire de la gendarmerie lors d'un "rodéo" nocturne.

L'activité des services est également bonne dans le domaine routier. En effet, dans le courant de l'année 2008, les trois CSP ont été dotées chacune d'un véhicule banalisé équipé d'un radar automatique embarqué. Ce matériel a permis d'opérer de nombreux contrôles de vitesse. Ainsi, 8 190 infractions vitesse ont été relevées en 2008 contre 1 019 en 2007. Les infractions relevées sont également en hausse sensible dans certains domaines (défaut d'assurance et conduite sans permis).

Les chiffres de l'accidentologie en zone police sont satisfaisants. En effet, le nombre des accidents est passé de 104 à 85, le nombre des tués de 5 à 3 et le nombre de blessés de 128 à 97.

Les bons résultats affichés sont le fruit d'une bonne occupation de la voie publique et d'une activité judiciaire soutenue. Les personnels sont conscients de l'impact de leur action sur l'état de la délinquance.

8.2 En zone Gendarmerie Nationale

En 2008, la délinquance générale en zone gendarmerie a baissé de 2,2 % (- 628 faits par rapport aux 29 124 faits recensés en 2007). Après quatre années de baisse significative, le groupement de gendarmerie de l'Oise consolide une tendance vertueuse pour la délinquance générale, accompagnée d'une décrue notable de la délinquance de proximité de 12,1 % (soit - 1 693 faits).

On constate un recul global des vols qui représentent un peu plus de la moitié des infractions constatées selon le constat suivant :

- ✓ Recul très net de la délinquance liée à l'automobile en 2008 (- 24,85 %) ;

- ✓ - 9,7 % pour les cambriolages ;
- ✓ - 12,5 % pour les vols à main armée.

Les crimes et les délits contre les personnes ainsi que les escroqueries et infractions économiques et financières progressent respectivement de 5,7 % et 22,9 %.

Le nombre de personnes mises en cause s'élève à 8 499 (+8,5 % par rapport à 2007) au même titre que les personnes placées en garde à vue (+ 19 % par rapport à 2007). A l'inverse, on constate une baisse du nombre de personnes écrouées (-4%). Le taux d'élucidation global quant à lui atteint 33 % (+1,4 %) pour la délinquance générale (DG) et 11,4 % (+1,2 %) pour la délinquance de proximité (DP).

L'évolution de la délinquance diffère selon les compagnies de gendarmerie :

- ✓ Recul de la délinquance sur les compagnies de Beauvais, Senlis et Clermont :
 - Beauvais : baisse de 8,37 % en DG et 19,32 % en DP ;
 - Clermont : baisse de 6,36 % en DG et 24,5 % en DP ;
 - Senlis : baisse de 6,8 % en DG et 16,4 % en DP.
- ✓ Hausse très légère de la délinquance générale accompagnée d'une baisse de la délinquance de proximité sur les compagnies de Chantilly et Compiègne :
 - Chantilly : hausse de 0,6 % (+22 faits) en DG et baisse de 9,9 % en DP ;
 - Compiègne : stabilité avec + 0,1 % en DG (+ 3 faits) et baisse de 7,9 % en DP.
- ✓ Seule la compagnie de Méru enregistre une hausse globale de la délinquance avec + 8,54 % en DG et + 2,7 % en DP.

Ces résultats encourageants, qui concrétisent le niveau d'engagement des unités organiques du groupement de gendarmerie de l'Oise dans tous les domaines, sont également à porter au crédit des escadrons de gendarmerie mobile qui contribuent efficacement au contrôle du terrain et à la régulation sociale dans ce département. L'impact de cette unité, indispensable dans la conjoncture actuelle et au dynamisme entretenu par les relèves mensuelles, est immédiatement perceptible à l'occasion de son désengagement ponctuel pour d'autres missions prioritaires.

8.3 La journée de la sécurité intérieure (JSI)

La journée de la sécurité intérieure du dimanche 19 octobre 2008 dans l'Oise, notamment du fait de son caractère inédit, a représenté une part importante de l'activité des services de sécurité. Cet événement a été un véritable succès en termes de nombre de visiteurs et d'implication des agents. Ce rassemblement a eu lieu autour du plan d'eau du Canada à Beauvais.

Les JSI sont l'occasion d'une rencontre avec des policiers, des gendarmes, des pompiers, des personnels de la sécurité civile et des préfectures, qui protègent les personnes et les biens, garantissent la paix publique, sécurisent nos routes, organisent secours et assistance en cas d'accident ou de catastrophe naturelle. Toutes celles et tous ceux qui, dans des conditions souvent difficiles, nous protègent, sur le terrain et au quotidien.



9 L'organisation des moyens de sécurité civile et ses actions

La sécurité civile est l'affaire de tous, comme le dispose la loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile. Elle est constituée de l'ensemble des éléments qui permettent de diffuser une culture de gestion du risque et de la crise. Dans un département comme l'Oise où le niveau de risque est particulièrement élevé, c'est une priorité d'action pour le Préfet.

Siège de nombreuses installations vulnérables et de sites sensibles, le département se caractérise par un niveau de risque naturels et technologiques conséquent qui le place parmi les premiers au niveau national. La présence de trente six sites SEVESO, la prégnance des risques d'inondations, de mouvements de terrains, la présence de nombreux établissements culturels et de loisirs à forte fréquentation touristique ainsi que des infrastructures structurantes, constituent autant de facteurs de risques majeurs. Le caractère rural de l'Oise donne également au risque d'épidémie animale un relief tout particulier, auquel s'ajoutent les risques liés au développement de l'aéroport de Beauvais, qui est le troisième aéroport international de Paris.

Dans ce contexte, l'année 2008 a été consacrée à poursuivre principalement trois objectifs prioritaires fixés par le Préfet.

9.1 *La mise à jour de la planification opérationnelle de sécurité et de défense*

Dans le but de disposer de documents d'intervention actualisés, opérationnels et partagés par tous les acteurs départementaux, un chantier important a été mené et a conduit à l'approbation de plusieurs plans :

9.1.1 Les dispositions générales du Plan ORSEC départemental

Au terme de plusieurs réunions de travail, le plan ORSEC "dispositions générales" du département a été approuvé par arrêté préfectoral abrogeant le plan ORSEC départemental du 30 juin 2003.

La nouvelle doctrine ORSEC issue de la loi de modernisation de la sécurité civile définit désormais "l'Organisation de la Réponse de Sécurité Civile". Le plan ORSEC doit permettre à chacun des services de bien identifier la fonction à accomplir en situation de crise, tout en se situant clairement par rapport à la chaîne d'opération de secours et de commandement. Le caractère modulaire et progressif de ce plan fait désormais sa particularité. Les dispositions générales s'appliquent quelque soit le risque avéré et servent de véritables boîte à outil pour tous les services concourant aux opérations de secours et d'urgence.

Le plan ORSEC met en place une organisation qui répond à plusieurs critères :

- ✓ Basée sur une analyse des risques donc adaptée aux risques prévisibles ;
- ✓ Permanente, l'organisation s'appuie sur les procédures de vigilance ;
- ✓ Progressive, déployée selon l'ampleur des événements, l'organisation monte en puissance dans la continuité de la réponse courante des premiers intervenants de sécurité civile en mobilisant d'autres acteurs ;
- ✓ Adaptable à toutes les situations même celles non prévues.

Ce document constitue la pierre angulaire du fonctionnement du service de protection civile de la préfecture en situation de crise, mais aussi des services de l'État associés à la gestion d'événements de crise.

9.1.2 Les dispositions spécifiques

Les dispositions spécifiques "autoroutes" ont également été signées, ce qui facilitera l'action des services en cas d'événement majeur sur ces axes, notamment par la coupure rapide et une déviation large de l'A1. En outre, le plan alertes météo et hydrologique a également fait l'objet d'une approbation,

permettant ainsi une alerte rapide dans le cas de vigilance orange auprès des communes et des principaux services intéressés

Les dispositions spécifiques aéroport, hydrocarbures, inondations ont fait l'objet d'études, de réunions avant une finalisation qui aura lieu en 2009.

En matière de risques technologiques, deux plans particuliers d'intervention ont été signés pour des entreprises SEVESO seuil haut, Hempel à Saint Crépin-Ibouvillers, fabricant de peintures et Distrigal à Levignen, dépôt de gaz.

9.1.3 La mise en cohérence du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR) et du Schéma Régional d'Organisation Sanitaire (SROS)

Le service de protection civile de la préfecture a engagé, avec les partenaires concernés (SDIS, DDASS, ARH, SAMU), la mise en cohérence du SDACR et du SROS. Ces deux documents d'organisation opérationnelle qui relèvent de niveaux d'organisation territoriaux distincts, indiquent la couverture par les services de secours du territoire départemental. Leur mise en cohérence vise à une meilleure efficacité des interventions sanitaires au niveau départemental. Plusieurs réunions ont permis de mettre en exergue le travail effectué jusqu'ici et d'établir une feuille de route des services pour un achèvement de cette mise en cohérence à la fin de l'année 2009.

9.1.4 La relance des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)

Soucieux d'accompagner les élus locaux dans la mise en oeuvre de leur responsabilité en matière de gestion de crise, la préfecture a fait le choix fin 2008 de resensibiliser et d'accompagner les maires pour la réalisation de ces documents de planification. Dans l'Oise, 131 communes situées dans des périmètres sensibles ont en effet l'obligation d'établir un PCS.

Obligatoire pour toute commune intégrée dans un Plan de Prévention des Inondations (PPI), le PCS définit l'organisation préventive à délivrer à la population en fonction des risques connus. Il décrit les scénarios d'accidents, les moyens de diffusion de l'alerte et les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes. Il recense les moyens disponibles et détermine les mesures d'accompagnement et de soutien à la population. Son élaboration est l'occasion d'une concertation entre les pouvoirs publics et les habitants sur la prévention des risques et la protection des personnes.

9.2 La poursuite de la politique d'exercices de crise : la préparation opérationnelle

9.2.1 Le passage de l'exercice à l'entraînement

Afin de se conformer aux instructions ministérielles et d'améliorer la préparation des services face à la survenance d'éventuels risques, le choix a été fait de poursuivre une politique d'exercices diversifiée, associant l'ensemble de la chaîne de décision et d'intervention. L'intérêt a été de tester la pertinence des plans, d'améliorer la coordination des services départementaux et de mesurer l'aptitude de l'État à communiquer sur des thématiques de crise.

Quatre exercices de crise, dont certains impliquant pour la première fois les populations, ont ainsi été organisés en 2008 avec un souci de réalisme :

- ✓ Le 30 avril 2008 un exercice en lien avec la SNCF simulant un accident sur un ouvrage ferroviaire réalisé de nuit (tunnel du Coudray) :
- ✓ Le 5 mai 2008 un exercice sur table, ayant pour thème une crise sanitaire, a mobilisé l'ensemble des services de la préfecture et plusieurs partenaires extérieurs afin de tester la continuité des services sur une longue période ;

- ✓ Le 23 septembre 2008 un exercice PPI au sein de l'entreprise FM Logistics à Longueil Sainte Marie ;
- ✓ Le 18 novembre 2008 un exercice d'évacuation d'un collègue suite à une fuite de gaz.

9.2.2 Réunions d'informations "pandémie grippale" aux maires du département

Quatre réunions pédagogiques, à l'intention des maires du département, destinées à préciser leur rôle en cas de crise sanitaire majeure, ont été organisées par la préfecture au mois de juin 2008. Ces réunions se sont tenues dans chaque arrondissement. Au total, 126 maires du département ont pris part à ces réunions, soit 18% des 693 maires de l'Oise.

Présidées par les membres du corps préfectoral, ces réunions ont donné lieu à une présentation du rôle des maires dans la gestion d'une crise de pandémie grippale, renvoyant aux textes de référence disponibles sur ce sujet. Un échange avec la salle lors de chaque réunion a permis de dissiper les éventuelles inquiétudes développées par des maires mal informés ou seulement en quête d'informations à ce sujet.

En outre, la transmission préalable à tous les élus de l'Oise de fiches réflexes a permis aux intervenants de faire utilement référence à ces fiches actions lors de la présentation ou de la séance de questions, fournissant aux maires un véritable mode d'emploi immédiatement opérationnel.

10 Favoriser dans le cadre d'une démarche éducative l'accès de tous les publics aux pratiques sportives, culturelles et de loisirs

10.1 Les politiques éducatives territoriales

Afin de répondre aux besoins et aux spécificités géographiques locales, la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports (DDJS) a distingué les politiques éducatives relevant des zones rurales et celles relevant des zones urbaines. Quelle que soit la géographie d'intervention, la démarche demeure la même :

- ✓ Un diagnostic territorial établi conjointement par les partenaires (État, collectivités locales, caisses d'allocations familiales, Conseil Général, associations) portant d'une part sur les besoins des jeunes et de leur famille et d'autre part, sur les ressources à mobiliser ;
- ✓ Ensuite, un projet partagé par l'ensemble des partenaires, identifiant les priorités et précisant les stratégies d'action pour atteindre les objectifs décrits dans un cahier des charges ;

10.1.1 Le soutien aux politiques éducatives en zones urbaines sensibles

En 2008, la DDJS s'est attachée à faciliter la mise en cohérence des nombreux dispositifs mis en œuvre par l'ensemble des partenaires sur ces territoires. Des réunions de travail organisées dès le début de l'année avec des représentants de tous les partenaires financeurs ont permis l'élaboration d'un outil de diagnostic précis des actions mises en œuvre sur chaque territoire.

La DDJS s'est donnée comme priorité d'inciter et d'aider les coordonnateurs des Contrats Éducatifs Locaux (CEL) à mieux intégrer l'ensemble des politiques publiques sur leur territoire, et à développer des actions plus ciblées en direction des publics jeunes visés comme prioritaires.

Pour ce faire, des journées de formation initiées dans le cadre de l'opération "Ville Vie Vacances" ont été étendues à l'ensemble des opérateurs (quatre sessions en 2008).

10.2 Favoriser l'initiative et la prise d'autonomie chez les jeunes

10.2.1 Le réseau information jeunesse

Au total, 17 Points Information Jeunesse (PIJ) sont répartis dans l'Oise. Un nouveau PIJ a été ouvert à Montagny-Sainte-Félicité. Il présente l'originalité d'être mobile dans plusieurs villes de la communauté de communes.

Les PIJ ont mis l'accent sur le développement du travail en réseau et la formation des animateurs dans le domaine de l'initiative des jeunes. Des actions spécifiques sont menées : jobs d'été, engagement bénévole, journée de la solidarité ou promotion de la santé (sida, toxicomanies, surcharge pondérale).

L'accès des publics prioritaires, notamment les jeunes de moins de 20 ans en difficultés d'insertion sociale dans les ZUS et les quartiers défavorisés, mais aussi les publics handicapés, a été encouragé et a fait l'objet d'une attention particulière.

10.2.2 Le soutien au financement d'équipements sportifs

Des crédits spécifiques permettent le financement d'équipements sportifs ou l'acquisition de matériel lourd à destination des collectivités territoriales et des associations sportives. La DDJS occupe ici un rôle de conseil et d'accompagnement des porteurs de projets, d'instruction des demandes et de présentation des dossiers auprès d'une commission régionale.

Ainsi en 2008, trois projets relevant des crédits régionalisés (jeunes scolarisés et/ou quartiers sensibles) ont été retenus pour un montant total de subvention de 46 915 €. Cinq projets relevant de

crédits nationaux ont été soutenus au titre de crédits "accessibilité" pour un montant total de subvention de 96 674 €.

10.2.3 Le soutien à la vie associative

Au total, 45 projets associatifs ont été soutenus à hauteur de 83 000 € en 2008. Ceux-ci ont pour thèmes majeurs la formations des bénévoles, des actions à dominante sociale ou culturelle et la formation des jeunes à la vie publique et à la citoyenneté.

Pour 2009, un appel à projet sera mis en œuvre, pour valoriser les projets inter associatifs, qui portent sur le développement durable, l'initiation aux technologies d'information et de communication, et la découverte du fonctionnement démocratique au travers des institutions. Ces projets doivent être axés sur les jeunes, et favoriser l'éducation populaire.

Une veille juridique sur les enjeux qui pèsent sur le tissu associatif est organisée par le service.

10.3 Contribuer au développement de l'insertion professionnelle dans les champs du sport et de la jeunesse

Caractérisé par la jeunesse de sa population (4^{ème} rang en France), le département de l'Oise ne cesse d'absorber de nouveaux habitants venus de Paris et sa couronne pour se loger. Il en résulte de fortes migrations journalières, et un nombre grandissant d'enfants et de jeunes, nécessitant des prises en charges très importantes en périscolaires et durant les différentes périodes de vacances.

10.3.1 L'aide et l'accompagnement des différents publics dans leurs projets

Les personnels techniques et pédagogiques de la DDJS informent et conseillent les usagers sur les formations du champs de la jeunesse et des sports. En 2008, 250 personnes ont bénéficié de conseils ou d'expertises sur les formations.

Des entretiens concernant la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) sont organisés. Ce sont près de 120 personnes qui ont bénéficié de ces temps d'information et d'échanges personnalisés.

10.3.2 Le soutien apporté aux personnes et aux structures pour se professionnaliser

Plusieurs dispositifs sont mis en place pour permettre aux structures et aux personnes de se professionnaliser :

- ✓ Le "Parcours Animation Sport" a ainsi permis à 26 jeunes, en difficulté d'insertion sociale et/ou professionnelle, et en grande partie issus des ZUS, de bénéficier d'une prise en charge financière de leur formation et d'un accompagnement jusqu'à l'obtention de leur diplôme puis d'un contrat de travail ;
- ✓ Des bourses individuelles de formation ont été accordées aux associations sportives et à leurs licenciés entrant en formation pour devenir éducateur sportif. Ainsi, 21 personnes ont bénéficié de cette aide financière ;
- ✓ Le "Plan Sport Emploi" permet, par ailleurs, d'aider pendant cinq ans, de manière dégressive, les associations sportives qui embauchent un nouvel éducateur sportif diplômé. En 2008, six nouvelles associations ont bénéficié de ce dispositif ;
- ✓ Le "FONJEP" permet, de la même façon, d'aider les associations de loisir, pendant un temps indéterminé, en prenant en charge une partie de l'emploi de leurs animateurs. Deux nouvelles associations ont ainsi reçues pour la première fois cette aide en 2008, ce qui porte à 24 le nombre d'associations isariennes subventionnées par le FONJEP.

Enfin, pour toutes les personnes ou structures qui en éprouvent le besoin, la DDJS travaille conjointement avec l'Association Profession Sport et Loisir de l'Oise (APSL) et Le Roseau, porteur du dispositif local d'accompagnement (DLA). Ces structures sont aussi là pour les aider dans la gestion

financière de leur association, les conseiller dans la faisabilité de leurs projets et les accompagner dans la réalisation de ceux-ci. Trois associations ont été accompagnées par le DLA en 2008.

10.4 Contrôler les conditions d'accueil, de pratiques sportives et de loisirs des usagers

La DDJS de l'Oise, sous l'autorité du Préfet, est chargée du suivi et du contrôle de la réglementation concernant les Activités Physiques et Sportives (APS), ainsi que de la protection des mineurs accueillis à l'occasion des vacances scolaires.

Ces missions se déclinent selon les axes de travail prioritaires suivants : les déclarations, le contrôle, le contentieux, le conseil, l'information, le suivi des projets, la veille juridique et le recensement des équipements sportifs.

Dans le domaine du sport, la DDJS informe les organisateurs des obligations réglementaires et des formalités à respecter. Un plan départemental de suivi et de contrôle des établissements d'APS et des éducateurs est défini chaque année en coordination avec la direction régionale

10.4.1 Les établissements d'activités physiques et sportives

Un premier contrôle est effectué sur dossier avant l'ouverture de l'établissement. Les contrôles annuels s'organisent quant à eux sur le terrain avec les autres départements ministériels concernés selon les priorités suivantes pour 2008/2009 :

- ✓ Les établissements équestres recevant des mineurs pendant les vacances ;
- ✓ Les structures « parcours en hauteur » ;
- ✓ Les plans d'eau et base de loisirs ;
- ✓ Les établissements présentant des problèmes d'encadrement ;
- ✓ Les établissements signalés par suite d'un accident, ou non respect de la réglementation.

Au total, 30 contrôles ont été effectués en 2008 et 243 établissements ont été déclarés.

10.4.2 Les manifestations sportives sur la voie publique

La DDJS émet des avis relatifs aux autorisations de manifestations sportives sur la voie publique déposées en Préfecture et Sous-préfectures par les organisateurs. En tant qu'interlocuteur privilégié du mouvement sportif, la DDJS est régulièrement sollicitée pour conseiller les organisateurs de manifestations sportives.

10.4.3 Dans le domaine de l'accueil collectif de mineurs pendant les congés scolaires et le temps périscolaire

La DDJS effectue un contrôle en amont lors de la déclaration du séjour mais surtout développe son action par des visites sur le terrain tout au long de l'année lors du déroulement des accueils de vacances et de loisirs. Ces visites sont effectuées par des personnels techniques et pédagogiques et par le personnel d'inspection. Lorsqu'une situation problématique est identifiée, la visite se déroule en coordination avec les services concernés (DDSV, DDASS, gendarmerie ou éventuellement le maire de la commune).

Les accueils de loisirs se développent actuellement en zones rurales, et sur le périscolaire. En 2008, 25 167 enfants ont été accueillis dans 499 unités déclarées par 315 organisateurs (dont 139 collectivités locales).

Les contrôles quant à eux sont effectués dans une démarche de conseil et d'amélioration de la structure.

11 Les modalités d'action en matière de concurrence, consommation, répression des fraudes et douanière

11.1 Bilan général de l'action des fraudes dans l'Oise

Les interventions de l'Unité Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (UDCCRF) de l'Oise sont conduites selon des orientations qui sont au cœur des préoccupations des pouvoirs publics et qui répondent à des enjeux économiques et sociaux majeurs pour nos concitoyens car elles touchent aux questions de pouvoir d'achat, du bien être et de la croissance durable.

11.1.1 Les pratiques anticoncurrentielles (PAC)

Six PAC ont été découvertes au cours des enquêtes diligentées au cours de l'année 2008, tant à l'occasion du contrôle des marchés publics que d'enquêtes classiques (contrôle technique automobile, logiciels pharmaceutiques, travaux de voirie, de viabilisation et d'assainissement des communes).

11.1.2 Les pratiques restrictives de la concurrence

Comme résultat d'une enquête relevant du champ des pratiques restrictives de concurrence, une assignation a été lancée contre la centrale isarienne d'un grand groupe de distribution français. Les pratiques constatées, qui avaient pour but d'obtenir de ses partenaires commerciaux des avantages, ne correspondaient à aucun service commercial effectivement rendu. Cela s'est traduit par des abus dans la relation de dépendance établie entre ce distributeur et ses fournisseurs.

L'UDCCRF a saisi le Tribunal de commerce de l'Oise et lui a demandé de restituer aux fournisseurs les sommes indûment perçues représentant un montant total de 38 308,50 € et de prononcer à l'encontre de la centrale une amende civile global de 490 000 €.

11.1.3 L'économie souterraine

Les phénomènes relevant du domaine de l'économie souterraine sont toujours aussi nombreux dans le département de l'Oise.

L'économie souterraine minore la production des biens et des flux économiques, encourage le blanchiment de l'argent, suscite l'immigration illégale et perturbe l'équilibre social du département. Elle institue une concurrence déloyale par rapport aux opérateurs économiques qui paient leurs cotisations fiscales et respectent leurs obligations sociales. C'est la raison pour laquelle l'UDCCRF intervient régulièrement, soit d'initiative, soit sur plainte ou renseignement.

L'UDCCRF de l'Oise a réalisé en 2008, 246 visites représentant 492 actions de contrôle. En ce qui concerne les suites, quatre procès-verbaux, quatre rappels de réglementations et deux mesures administratives ont été dressés.

11.1.4 La consommation

Le baromètre des réclamations de l'UDCCRF a enregistré 2 648 plaintes ou signalements en 2008 contre 1 879 dans l'Aisne et 1 495 dans la Somme. Les résultats enregistrés dans l'Oise représentent donc 43,9 % du total picard.

OISE : Baromètre des réclamations (01/01/2008 au 31/12/2008)		
Missions LOLF et domaines	Nombre de plaintes	Poids en valeur relative
Régulation concurrentielle des marchés	275	10,38 %

Protection économique des consommateurs	636	24,02 %
Sécurité des consommateurs	135	5,10 %
Litiges contractuels	1 414	53,40 %
Vie courante	188	7,10 %
Total	2 648	100 %

Pour l'Oise, les plaintes les plus nombreuses ont été observées en matière d'exécution des contrats (591), de paiement (300), d'information générale sur les prix et conditions de vente (256 dans le cadre pénal et 119 dans le cadre contractuel), de garantie et de service après vente (240), des soldes et liquidations (162), de résiliation ou de reconduction des contrats (112) et de vente à distance dont commerce électronique (99).

11.1.5 Sécurité alimentaire et sécurité physique des consommateurs

Dans le cadre de l'Opération Interministérielle Vacances (OIV), l'UDCCRF est intervenue au niveau de ses attributions générales.

Le ciblage des interventions dans le département de l'Oise a été réalisé en retenant :

- ✓ Les établissements de restauration, traiteurs, boulangerie pâtisserie et métiers de bouche non contrôlés depuis quatre ans ;
- ✓ Les marchés forains (en collaboration avec la DDSV dont c'était un des axes de travail en 2008) ;
- ✓ Les aires de jeu ou autre pôle de loisir encore non contrôlés (parcours acrobranche avec la DDJS).

Au cours de l'OIV 2008, 139 établissements ont été contrôlés, ce qui a donné lieu en définitive à 142 visites et 726 actions. Des anomalies ont été détectées dans 47 entreprises soit un taux d'anomalies de 33,81%.

Les établissements qui ont généré le plus d'anomalies sont les établissements de restauration et les boulangeries-pâtisseries. Le ciblage des entreprises alimentaires non contrôlées depuis quatre ans était donc opportun. Par contre, les contrôles des marchés révèlent peu d'anomalies, probablement à cause d'une pression accrue de contrôle ces dernières années de la part du service mais également de la DDSV de l'Oise.

De plus, en dehors des orientations traditionnelles de l'Opération de Fin d'Année (OFA), il a été décidé d'accentuer les contrôles sur les marchés de Noël (restauration, traiteurs, jouet, information des consommateurs). A cette occasion, un examen plus attentif de certains secteurs d'activité a été mis en place (foie gras, sapin en plastique, sécurité électrique des guirlandes, miel). L'OFA 2008 a donné lieu à 155 visites pour un taux d'anomalie de 20,06 %.

Enfin, l'UDCCRF intervient pour vérifier si les huiles de friture ne sont pas impropres à la consommation dans le cadre de ses actions suivies en matière de défense de l'environnement. Elle intervient aussi chez les professionnels : en effet, toute personne qui produit ou détient des déchets susceptibles de produire des effets nocifs sur l'environnement ou la santé de l'homme est tenue de s'assurer de leur élimination (collecte, transport, stockage, tri et traitement nécessaires à la récupération des éléments et matériaux réutilisables).

11.2 Les interventions douanières

Le service des douanes de Picardie a pour vocation de garantir une concurrence saine entre les acteurs économiques et, d'autre part, de protéger les citoyens et les consommateurs en assurant le niveau élevé de sécurité des produits échangés ou circulant sur le territoire qu'ils sont en droit d'exiger.

Dans ce cadre, les missions prioritaires de l'administration des douanes dans le département de l'Oise sont déclinées autour de deux axes principaux.

11.2.1 La régulation de l'activité économique et soutien aux opérateurs du commerce extérieur

Les personnels de la recette de Compiègne et de l'antenne de Beauvais exercent des activités de dédouanement dites domiciliées auprès des opérateurs du commerce extérieur de leur secteur géographique (département de l'Oise). Avec l'appui du pôle action économique et de la cellule conseil aux entreprises implantés à la direction régionale à Amiens, le service apporte les informations concernant la réglementation douanière applicable et propose les procédures de dédouanement en tenant compte des spécificités de chaque opérateur.

Les opérations de dédouanement sont désormais entièrement dématérialisées grâce à la généralisation de l'application Delt@ depuis l'année 2007. La quasi-totalité des opérateurs ont adhéré à ce nouveau système qui permet une réalisation des formalités de dédouanement en ligne sans déplacement auprès du bureau de douane. Le temps d'immobilisation des moyens de transport et des marchandises est ainsi fortement réduit.

En 2008, les enjeux financiers rapportés en valorisation des importations représentent 762 899 131 € et 1 275 769 154 € pour les exportations réalisées auprès de ces bureaux.

11.2.2 La lutte contre les trafics illicites dans le cadre de la recherche de la fraude fiscale et douanière

Cette mission se traduit par la lutte contre les trafics organisés et notamment le trafic portant sur les produits stupéfiants. Les résultats significatifs obtenus en 2008 dans le département de l'Oise par la brigade implantée à Nogent-sur-Oise sont détaillés ci-dessous.

Les services douaniers ont saisi en 2008 près de 768 kilos de cannabis, 600g de cocaïne et 35 kilos d'héroïne représentant une valeur de 2 531 861 €. La lutte contre la contrefaçon quant à elle a permis la saisie de 33 778 articles, principalement des parfums, des pièces de vêtement et de maroquinerie, pour une valeur de 2 194 558 €.

La recherche des importations irrégulières de tabac s'est traduite par la saisie de 231 kilogrammes de tabac et de cigarettes pour une valeur de 71 764 €. Des infractions aux obligations déclaratives ont également été relevées pour un montant de 67 441 €.

L'ensemble des résultats obtenus est en forte progression par rapport à l'année 2007, notamment dans le domaine des saisies de cannabis et d'héroïne.

La brigade de Nogent-sur-Oise exerce également le contrôle des passagers de l'aéroport de Beauvais Tillé. Pour cette mission elle reçoit ponctuellement le renfort de la brigade des douanes d'Amiens. Elle est amenée à prêter son concours à l'UDCCRF ainsi qu'à la DDSV afin de protéger la population et d'assurer la santé publique.

Pour compléter ce bilan et illustrer la nécessité de mobiliser l'ensemble des acteurs concernés par la lutte contre les activités frauduleuses, le Groupe d'Intervention Régional (GIR) de Picardie et son représentant douanier ont participé à trois opérations dans le département. Elles ont permis la constatation d'infractions en matière de blanchiment, de manquement aux obligations déclaratives et de détention de marchandises contrefaisant de grandes marques de maroquinerie.

12 L'aménagement durable du territoire dans le cadre de la création de la DREAL

12.1 Point sur la situation du département

L'Oise (812 000 habitants pour un territoire de 5 860 km²) demeure un département à la fois industriel et agricole. Ce département tire parti depuis toujours des ressources que lui offre son sol. Depuis le début des années 1980, le département recule progressivement sur le plan agricole.

La perte d'emplois industriels amorcée il y a une quinzaine d'années s'est poursuivie en affectant surtout des secteurs dont la production offre une faible valeur ajoutée. Cette évolution laisse davantage de place aux activités tertiaires largement dominées par un vaste déploiement de PME et PMI aidées par un développement soutenu des zones industrielles.

Au plan économique, le département est contrasté avec des zones d'emplois différentes :

✓ **Le Beauvaisis**, qui est la quatrième zone d'emploi de Picardie pour le nombre d'emplois salariés industriels. La zone d'emploi de Beauvais axe son développement économique sur son offre en zones d'activités, sur la proximité des infrastructures routières et sur le développement continu de l'aéroport ;

✓ **Le Compiégnois**, zone d'emploi urbaine très industrialisée avec une capacité d'accueil des entreprises diversifiée et disponible rapidement sur le Noyonnais et la zone industrielle de Guiscard. Le canal à grand gabarit Seine-Nord-Europe devrait avoir une influence certaine sur l'économie locale pour laquelle il constitue une véritable opportunité de développement et d'ouverture sur l'Europe ;

✓ **Le Santerre Oise**, caractérisé par une économie agricole et industrielle. Les projets de développement visent à rendre le territoire plus attractif en améliorant les centres villes, en développant les offres de services et de loisirs et en essayant d'attirer les entreprises ;

✓ **Le Sud Oise**, la première zone d'emploi industrielle de Picardie, très convoitée par les activités du transport et de la logistique, en particulier sur les axes Paris-Lille et Paris-Calais.

12.2 Réussir la Réforme de l'État en Région

12.2.1 Contexte

Dans le cadre de la perspective de création de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Picardie regroupant la Direction Régionale de l'Équipement (DRE), la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) et la majorité des services de la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE), un projet de service a été élaboré. A ce jour, la totalité des agents de la future DREAL connaissent leur affectation et leur nouveau service. Au plan de l'immobilier, les services régionaux de la future DREAL seront implantés à la cité administrative, rue Jules Barni à Amiens, au cours du 1^{er} trimestre 2009. Dans le département de l'Oise, les services restent dans les mêmes locaux.

12.2.2 Organisation de la DREAL

La DREAL comprendra sept services : le service "Prévention des Risques Industriels", le service "Nature, Eau et Paysages", le service "Infrastructures et Transports", le service "Énergie, Climat, Logement et Aménagement du Territoire", le service "Gestion de la Connaissance et Garant Environnemental", le "Secrétariat Général" et le "Centre Support mutualisé". La DREAL comprendra à terme environ 250 agents, dont 60 en unités territoriales.

L'unité territoriale de l'Oise, implantée à Beauvais, comporte cinq services : quatre services spécialisés en Environnement et un service Contrôles Techniques (équipement sous pression, véhicules, métrologie). L'effectif global du groupe de subdivisions de l'Oise a été en 2008 de 20 agents en moyenne.

12.3 Gestion des espaces et de la ressource en eau

En parallèle à l'élaboration des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), des évolutions sont intervenues sur les projets SDAGE afin de prendre en compte en particulier les nouvelles dispositions législatives prévues dans le projet de loi relatif au Grenelle de l'Environnement.

12.3.1 La lutte contre la pollution de l'eau par les nitrates et les produits phytosanitaires

L'année 2008 a permis d'engager le projet de protection d'ici 2012 des captages d'eau potable les plus menacés de dégradation de la qualité de l'eau par les pollutions diffuses d'origine agricole. Cette politique volontariste de reconquête des ressources est inscrite dans les objectifs du Grenelle de l'Environnement et consiste à assurer une protection renforcée des captages identifiés comme prioritaires.

Au niveau du bassin Artois Picardie, les DRASS et DIREN ont accompagné les Missions Inter Services de l'Eau (MISE) dans cette définition afin d'assurer une harmonisation des travaux. Cela a abouti au choix de trois captages pour le département de l'Oise.

Pour le bassin Seine Normandie, des consultations ont été réalisées par les MISE auxquelles la DIREN a participé. Sept captages ont été sélectionnés dans l'Oise. Des études hydrogéologiques et des diagnostics territoriaux doivent à présent être menés en étroite relation avec les collectivités concernées pour déterminer les aires d'alimentation des captages et identifier l'origine des pollutions. Des programmes d'actions seront ensuite établis.

Le code de l'environnement prévoit que les programmes d'actions applicables en zone vulnérable aux nitrates d'origine agricole soient révisés tous les 4 ans. Dans ce cadre, la DIREN Picardie a été associée à la révision du 3^{ème} programme d'actions et à l'élaboration des projets de 4^{ème} programme qui devront être achevés début 2009. Des réunions techniques avec les représentants de la profession agricole se sont déroulées tout au long de l'année 2008, pour échanger sur le contenu détaillé de chacun des programmes d'actions. Ces programmes d'actions, destinés à protéger les eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole, dans les zones désignées comme vulnérables, entreront en vigueur en juillet 2009.

12.3.2 La mise en conformité des stations d'épuration

La mise en conformité de l'assainissement des collectivités demeure une priorité absolue au titre au titre de la directive "eaux résiduaires urbaines". Elle est suivie étroitement par la DIREN Picardie qui assure notamment un appui technique et juridique aux MISE et aux Directions Inter Services de l'Eau et des Milieux Aquatiques (DISEMA). Sur les six agglomérations citées dans le contentieux européen, quatre ont été mises en conformité dans l'Oise à Creil, Pont Ste Maxence, Noyon et Liancourt.

La DIREN a participé activement à la mise en place du réseau de contrôle opérationnel des eaux superficielles dans le cadre du suivi de la directive cadre sur l'eau au sein des bassins Artois Picardie et Seine Normandie. Le suivi du réseau de référence, entrepris depuis 2005 sur onze stations, s'est achevé fin 2007. Le laboratoire d'hydrobiologie de la DIREN a effectué le suivi du contrôle de surveillance sur 43 stations pour les macro-invertébrés et les diatomées. 20 stations IBMR (Indice Biologique Macrophytes en Rivière) ont fait l'objet d'un inventaire.

La DRIRE et la DIREN assurent l'expertise sur la qualité des eaux. Ces directions ont suivi les travaux de l'action de recherche et de réduction des rejets de substances dangereuses dans le milieu

aquatique par les industries et les stations d'épuration. La synthèse des résultats de cette opération a été effectuée en 2007 par l'INERIS dans un rapport en cours de publication. Les résultats en Picardie ont été présentés le 27 mars 2008 aux 85 industriels ayant participé à cette campagne de mesures. A cette occasion, la DIREN a fait un point sur les campagnes de mesures des substances prioritaires dans les eaux superficielles et sur l'état chimique des masses d'eau en Picardie.

12.4 Prévention des risques et nuisances industriels

En 2008, l'action de l'inspection des installations classées de la DRIRE s'est traduite par l'élaboration de 63 arrêtés préfectoraux encadrant les conditions de fonctionnement d'exploitants, dont 36 arrêtés préfectoraux complémentaires imposant à des industriels existants des prescriptions complémentaires afin de réduire davantage leurs risques et nuisances pour l'environnement.

En outre, la DRIRE a effectué plus de 160 inspections de terrain et diligenté près de 204 contrôles inopinés (prélèvements de rejets industriels pour vérifier leur conformité) afin de vérifier le bon respect des prescriptions imposées aux exploitants. Ces contrôles de terrain concernent principalement le respect des mesures de protection de l'environnement et plus marginalement, de sécurité des travailleurs. L'action pluriannuelle de prévention des risques environnementaux porte ses fruits puisque l'on constate la réduction notable des rejets industriels en principaux polluants classiques.

Le département de l'Oise compte au 31 décembre 2008 dix huit établissements classés SEVESO "Avec Servitude" (AS) ou "seuil haut". Ce nombre inclut le SEVESO particulier que constitue le stockage souterrain de gaz de Gournay-sur-Aronde et prend en compte la cessation d'activité en 2008 du site industriel SABIC INNOVATIVE PLASTIC ABS à Villers-Saint-Sépulcre.

Au-delà de leur suivi habituel (au minimum une inspection annuelle), l'année 2008 a été marquée par l'instruction d'études de danger de la quasi totalité des exploitants, conformément à la nouvelle méthodologie d'analyse des risques technologiques. En 2008, quatorze accidents dans des établissements du département relevant des installations classées ont été signalés à l'inspection et ont fait l'objet d'une enquête.

12.5 L'énergie

La DRIRE assure l'instruction administrative et technique des projets de lignes et de postes de transformation ainsi que des projets de canalisation de transport de gaz. L'année 2008 a par ailleurs vu en Picardie le renforcement du réseau de transport d'électricité pour l'alimentation de la région de Compiègne : deux lignes 225 kV du réseau de transport d'électricité ont été rénovées et sécurisées.

En terme de potentiel éolien, la Picardie présente des perspectives de développement importantes au plan national. Après la Somme et l'Aisne, particulièrement concernées par le développement de l'éolien depuis 2006, c'est au tour de l'Oise, en particulier le nord du département, de faire l'objet de projets importants de développement éolien. Il existe deux Zones de Développement de l'Éolien (ZDE) dans l'Oise qui ont été accordées en 2008 au bénéfice des communautés de communes du Plateau Picard et de la Picardie Verte. D'autres ZDE sont en cours de réflexion dans une large partie nord du département.

En ce qui concerne les parcs éoliens autorisés en 2008 dans l'Oise, deux permis de construire ont été accordés pour sept éoliennes d'une puissance globale de 14,4 MW. Ces nouveaux permis de construire portent à soixante trois le nombre d'éoliennes accordées sur le département.

L'Oise dispose, fin 2008, de cinquante deux éoliennes construites sur huit sites à Bonneuil-les-Eaux, Breteuil/Esquennois/Paillart, Hétomesnil, Lihus, Litz/Rémerangles, Saint-André-Farivillers, Thieux/Noyer-Sazint-Martin et Villeselve/Brouchy, pour une puissance totale installée de 117 MW.

12.6 Réussir mutations et développement économique : anticipation et accompagnement

12.6.1 Montée en puissance du programme opérationnel "compétitivité" 2007-2013 du FEDER

Le programme opérationnel "compétitivité" pour la Picardie se traduit pour la DRIRE par la coordination et le suivi, pour le compte du préfet de région, des opérations liées aux démarches de compétitivité et d'innovation ainsi que par l'impulsion, l'instruction et le suivi des dossiers d'actions collectives et projets collaboratifs (projets de R&D regroupant au moins une entreprise et un acteur public de l'innovation ou de la recherche). En 2008, pour les mesures où la DRIRE est service instructeur, 2 920 791 € de crédits FEDER ont pu être mobilisés, marquant ainsi la nette montée en puissance de ce programme.

12.6.2 Mise en route de l'Agence Régionale d'Innovation (ARI)

La stratégie régionale que l'État et la Région Picardie entendent mener en commun en matière d'innovation s'inscrit dans la ligne des stratégies européennes dites de Lisbonne et de Göteborg. Prolongement naturel du Contrat de Projet Etat-Région (CPER) et du Programme Opérationnel Compétitivité (POC), elle mise sur l'innovation et s'appuie pleinement sur la politique des pôles de compétitivité.

La mise en œuvre effective de cette stratégie régionale de l'innovation nécessite une coordination renforcée des actions qui, au plan opérationnel, s'appuie largement sur l'ARI de Picardie créée en 2007. Au-delà de l'État et de la Région, c'est en effet une mobilisation commune, coordonnée et cohérente de l'ensemble des acteurs qui est recherchée : Oséo, universités, entreprises, centres de transfert, systèmes productifs locaux, ADEME et organismes consulaires. L'année 2008 a vu la mise en fonction effective de cette agence et sa structuration. En 2008, l'État a engagé à ce titre 430 000 €.

En 2008, l'ARI a rencontré 138 entreprises et a mené 14 opérations ou missions.

12.6.3 Arrivée à maturité des pôles de compétitivité

L'objectif des pôles de compétitivité est de renforcer les spécialisations de l'industrie française, de créer les conditions favorables à l'émergence de nouvelles activités à forte visibilité internationale, aux fins d'améliorer l'attractivité des territoires et de lutter contre les délocalisations. La réussite repose notamment sur les synergies développées, sur un même territoire, entre le secteur industriel, les centres de formation et les unités de recherche publiques ou privées.

Au 1^{er} semestre 2008, une évaluation des pôles de compétitivité a été menée à l'échelle nationale. Les pôles picards se placent très correctement dans cette évaluation de l'ensemble des pôles français et les cabinets évaluateurs proposent de les promouvoir au statut de "pôle mondial".

Le Pôle Industrie et Agro-Ressources

Ce pôle vise à la valorisation industrielle complète du végétal. Il cible son développement sur les nouveaux marchés émergents basés sur l'utilisation de tous les composants de la plante pour des finalités industrielles, innovantes et compétitives. Il couvre toutes les utilisations du végétal : éco-matériaux, remplacement des dérivés du pétrole comme base de l'industrie chimique, bio-carburants de seconde génération, etc.

Ce pôle partagé entre Picardie et Champagne-Ardenne, est au cœur d'enjeux tout à fait majeurs en termes de développement durable, tels que :

- ✓ Trouver des voies de remplacement aux énergies fossiles ;
- ✓ Trouver des molécules de substitution à celles concernées par la réglementation Reach ;
- ✓ Valoriser les déchets agricoles, agroalimentaires ou d'origine végétale.

A noter que ce pôle a su développer une approche intéressante en termes de développement durable, avec notamment une commission "disponibilité de la ressource" chargée d'évaluer les ressources disponibles issues de l'agriculture et les risques de concurrence entre fins alimentaires et non alimentaires du végétal.

En 2008, l'État en Picardie a soutenu le pôle à hauteur de 183 290 € pour sa gouvernance et à hauteur de 237 468 € pour ses projets touchant la Picardie.

Le Pôle I-Trans

I-Trans est concentré autour des transports innovations : meilleures performances des modes de transport, multi-modalité, etc... Si l'industrie ferroviaire est "au cœur" du projet de pôle de compétitivité, I-Trans est construit sur une dynamique plus large en abordant l'ensemble des transports terrestres innovants.

Ce pôle partagé entre Picardie et Nord-Pas- de-Calais se concentre sur des enjeux majeurs, tels que :

- ✓ Développer des trains plus rapides, avec une meilleure interopérabilité, leur permettant de franchir sans difficulté les réseaux des différents pays européens ;
- ✓ Faciliter l'inter-modalité (passage d'un mode de transport à l'autre).

En 2008, l'État en Picardie a soutenu le pôle à hauteur de 94 000 € pour sa gouvernance. Depuis son lancement en 2005, vingt neuf projets technologiques du pôle ont été retenus au plan national par le Fonds Unique Interministériel (dont trois en 2008) pour un montant d'aides de l'État de 17 000 000€. L'un de ces projets, baptisé "Light Brake", vise l'allègement des matériels par la mise en œuvre des matériaux légers dans les appareils de freinage des trains (coût 3 000 000 €).

Le Pôle Up-Text

Partagé entre Picardie et Nord-Pas-de-Calais, ce pôle couvre les industries textiles mais aussi tous les usages des fibres, jusqu'aux applications à fort contenu technologique : composites, etc. Un animateur, spécialement dédié aux entreprises de Picardie, sera recruté en 2009.

13 Un patrimoine départemental et culturel protégé et revalorisé

13.1 L'activité du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine (SDAP)

Le SDAP de l'Oise a pour mission de promouvoir une architecture et un urbanisme de qualité, de veiller à la sensibilisation des autorités et des administrations locales et du public à la qualité des constructions et à la mise en valeur des espaces naturels ou bâtis, de prendre part à la définition des orientations et à l'élaboration des documents d'urbanisme et de participer à l'application des législations concernant les sites, les monuments historiques, les secteurs sauvegardés.

13.2 Champ d'intervention

Le département de l'Oise comporte au total 333 immeubles ou ensembles d'immeubles classés au titre des monuments historiques, 529 immeubles inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques et un secteur sauvegardé à Senlis de 45 ha.

La couverture des interventions représente 33 447 ha pour la surface des abords protégés générés (rayon de 500 mètres), soit près de 6% du territoire départemental (5 860 km²).

Comme chaque année le SDAP intervient sur :

✓ Les édifices culturels : le département de l'Oise est reconnu comme l'épicentre originel du gothique européen et de ses ramifications internationales. On recense un nombre exceptionnellement important d'édifices religieux, les XII^{ème} et XIII^{ème} siècles étant les plus représentés (Cathédrales de Beauvais, Noyon, Senlis, etc.) ;

✓ Les résidences princières et des particuliers : un nombre exceptionnel de châteaux avec leurs parcs et un nombre important de maisons remarquables et d'hôtels particuliers (ouvrages constituant des anciennes villes royales), notamment le château et parc de Compiègne, de Chantilly, de Pierrefonds, ville de Senlis, etc. ;

✓ Patrimoine de diverses typologies : plusieurs ensembles gallo-romains du II^{ème} au VI^{ème} siècles avec théâtre, temples, thermes, traces d'anciennes villes, chaussées romaines, etc.

13.3 L'accompagnement financier de l'État

13.3.1 Édifices classés monuments historiques n'appartenant pas à l'État

159 372 € de subvention d'État pour un montant total hors taxe de travaux de 389 316 € ont été attribués pour les communes de Boury-en-Vexin, Chelles, Cires-les-Mello, Le Mesnil-en-Thelle, Mareuil-sur-Ourcq, Marolles, Monchy-Humières, Montjavoult, Noyon, Paillart, Plessier-de-Roye, Pontpoint (deux subventions), Saint-Vaast-les-Mello.

13.3.2 Édifices inscrits à l'inventaire supplémentaire

215 737 € de subvention d'État pour un montant total hors taxe de travaux de 862 305 € ont été attribués pour les communes de Berneuil-sur-Aisne, Clairoix, Léglantiers, Rantigny, Rivecourt et Senlis.

13.3.3 Immeubles d'intérêt architectural non protégés au titre des législations sur les monuments historiques

Treize dossiers ont été instruits en collaboration avec la fondation du patrimoine représentant un montant de 565 757 € de travaux. Seize avis techniques avec passage sur place et cent quarante deux

avis, visites d'expertises, de réunions de chantier et de contrôle d'exécution furent générées par ces opérations.

13.3.4 Travaux ordinaires sur les monuments historiques propriété de l'État

En 2008, il y a eu pour 1 132 299 € d'interventions de strict entretien effectué sur trois sites :

- ✓ La cathédrale de Beauvais : 101 556 € ;
- ✓ Le château de Compiègne : 897 672 € ;
- ✓ Le château de Pierrefonds : 133 071 €.

81 chantiers d'entreprises ont traité les réparations sous la maîtrise d'œuvre de l'ABF qui assure également la mission de conservateur de ces édifices. Deux chantiers d'insertions ont assuré des travaux d'entretien (maçonnerie, peinture, entretien des parcs) au château de Pierrefonds et au château de Compiègne (30 000 €).

13.4 Protections réglementaires et qualité architecturale et urbaine

Dans l'Oise, 334 communes sur les 693 que compte le département sont concernées par une protection. C'est ainsi que 8 104 dossiers réglementaires d'urbanisme (permis de construire, déclaration de travaux, enseignes, etc.) furent instruits en 2008 pour relever du visa de l'architecte des Bâtiments de France. En moyenne 9 % d'avis défavorables ont été émis.

14 L'action des services de préfecture envers les usagers, les entreprises et les collectivités

14.1 Le rôle de la politique de la ville

14.1.1 La consommation des crédits de l'Agence nationale pour la Cohésion sociale et l'Égalité des Chances (ACSE)

En 2008, l'ACSE a délégué 3 190 351 € au préfet de l'Oise : 444 130 € au titre du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) et 2 746 221 € au titre des missions de la politique de la ville (dont 330 000 € de crédits complémentaires votés par le conseil d'administration de l'ACSE le 30 septembre 2008).

14.1.2 Le plan espoir banlieues

Le Plan "Espoir Banlieues" a été annoncé le 8 février 2008 par la Président de la République. Cinq quartiers de l'Oise ont été retenus au titre de ce plan :

- ✓ Argentine (Beauvais) ;
- ✓ Saint-jean (Beauvais) ;
- ✓ Plateau Rouher (Creil) ;
- ✓ Les Martinets (Montataire) ;
- ✓ Les Obiers -La Commanderie (Nogent-sur-Oise).

Chaque ministère a élaboré un programme triennal d'action pour l'ensemble du territoire national. Une réunion mensuelle réunissant les services déconcentrés permet de suivre l'évolution départementale de l'application de ces plans.

Des délégués du préfet ont été nommés dans les quartiers "Espoir banlieues" : le premier délégué du préfet a été nommé par le préfet le 15 décembre 2008, et installée par Mme la secrétaire d'État en charge de la politique de la ville le 17 décembre 2008, dans le quartier Saint-Jean de Beauvais.

14.2 Soutenir les territoires et contribuer à l'attractivité de l'Oise

14.2.1 Nouvelle génération de Contrat de Projets État/Région (CPER) et fonds européens 2007/2013

Avec la fin de la 4^{ème} génération des CPER et de la génération des fonds structurels européens 2000/2006, le nouveau CPER a été préparé et coordonné avec la nouvelle vague de fonds structurels européens mis en œuvre sur la même période 2007/2013. Le CPER est financé quasiment à parité entre l'État (322 280 000 €) et la Région (324 550 000 €).

Contrairement à la période précédente, le zonage géographique des fonds européens à partir de 2007 a disparu et l'Oise est entièrement éligible aux priorités communautaires.

Deux programmes régionaux sont mobilisables : le programme opérationnel "compétitivité" représente au niveau régional 201 490 000 € (FEDER) et le programme opérationnel "emploi" étant de 128 000 000 € (FSE).

Dans ce cadre, un dossier d'importance pour le département a été soutenu par l'État en collaboration étroite avec les collectivités territoriales, l'INERIS, l'Université Technologique de Compiègne (UTC) et le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) : le projet de Centre Européen des Technologies de l'Environnement et de la Sécurité (CERTES), plate forme expérimentale prévue à Rouvroy-les-Merles (coût global de 38 000 000 €).

14.2.2 Le soutien économique à certains quartiers prioritaires de la politique de la ville : les Zones Franches Urbaines (ZFU)

Avec deux ZFU, celle des « Marches de l'Oise-Justice » dans l'agglomération creilloise (ancien site chausson) créée en 1997, bénéficiaire d'une extension en mai 2007 sur plus de 7 ha, et celle des Champs dolents à Beauvais, créée en 2004, issue des 41 nouvelles ZFU instituées par la loi du 1^{er} août 2003, l'année 2008 a recensé l'implantation de 205 entreprises en favorisant le recrutement de 236 emplois. En 2008, le montant des exonérations fiscales et sociales au profit de ces territoires pour le soutien de l'emploi a été de 5 199 475 €.

14.2.3 Les aides au développement local : un investissement pour l'avenir des territoires

Le Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) est une aide financière pour favoriser la création, le maintien, la modernisation, l'adaptation ou la transmission de commerces et de services afin de préserver ou développer un tissu d'entreprises de proximité. En 2008, six dossiers de demande de subventions pour la réalisation d'opérations individuelles en zone rurale, d'une opération urbaine et de quatre études ont été déposés. Trois d'entre eux ont fait l'objet d'une décision ministérielle. Le total des financements est de 83 332 €. Les projets plus importants concernent l'opération urbaine de la ville de Noyon, financée à hauteur de 39 100 € et l'opération individuelle en zone rurale de la commune de Lachelle dont la subvention s'élève à 38 888 €.

Depuis 2007, l'Oise est concerné par la Prime à l'Aménagement du Territoire (PAT) attribuée par l'État pour favoriser l'implantation et l'extension d'activités des entreprises sur le territoire (aide directe à l'investissement des entreprises) et par les régimes d'exonération et d'aides publiques dédiées par les dispositifs concernés. Six communes sont éligibles : Eragny-sur-Epte, La Neuville-Ressons, Ressons-sur-Matz, Ricquebourg, Roye-sur-Matz et Sérifontaine.

14.3 L'importance du soutien financier de l'État aux collectivités locales

14.3.1 Contexte budgétaire pour l'année 2008

En 2008, 502 332 901 € ont été versés aux collectivités locales de l'Oise (contre 498 millions d'€ en 2007). D'un montant de 375 085 861 € (soit +2,06 % par rapport à 2007), la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) représente 75% du total des dotations versées. Le montant des versements du Fond de Compensation de la TVA (FCTVA) augmente de manière très significative (+ 13 %) pour atteindre 43 319 312 €.

Concours financiers de l'État	Montants 2008
Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	375 085 861 € (75%)
Compensations (fiscales + fonds de mobilisation départemental pour l'insertion)	41 707 728 € (8%)
Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)	43 319 312 € (9%)
Fonds départemental de la taxe professionnelle	32 129 571 € (6%)
Autres dotations	10 090 429 € (2%)
Total	502 332 901 € (100 %)

14.3.2 Une année marquée par le renouvellement des conseils municipaux

Le renouvellement général des conseils municipaux, intervenu les 9 et 16 mars 2008, a conduit à une très forte activité en termes de contrôle et de conseil, notamment en direction des nouveaux maires, reçus le 25 avril 2008 à la préfecture. Diverses élections ont été organisées par la Direction des Relations avec les Collectivités Locales (DRCL), notamment : le centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale, le comité des finances locales, le conseil supérieur de la fonction publique territoriale et la commission de conciliation en matière de documents d'urbanisme.

Plus de 84 000 actes ont été transmis par les collectivités locales aux préfecture et sous-

préfectures, qui ont donné lieu à 1 069 lettres d'observations et à 8 déferés préfectoraux.

Enfin, le programme ACTES, qui permet à une collectivité de transmettre à la préfecture et aux sous-préfectures ses actes par la voie électronique, a fait l'objet d'une nouvelle campagne d'information en octobre 2008. Le nombre de conventions signées s'élève à 54 (contre 17 en 2007).

14.4 Contrôle de l'immigration, gestion des demandeurs d'asile et lutte contre la fraude documentaire

Cette mission est assurée par le bureau des étrangers de la préfecture de l'Oise par le biais d'un traitement rigoureux et individualisé de chaque demande de séjour de ressortissant étranger dans le strict respect des textes législatifs et réglementaires.

A noter que dans le cadre de l'asile politique, après une diminution du nombre de premières demandes déposées dans l'Oise en 2007 (299), le service a eu à traiter en 2008 près de 474 dossiers. Cette augmentation est en partie due à la régionalisation de l'asile dans l'Oise effective depuis le 1^{er} juin 2008.

En termes de mise en œuvre de nouvelles procédures, il convient d'évoquer l'expérimentation dans l'Oise de la procédure du passeport biométrique. l'Oise a délivré le premier passeport biométrique remis à Chantilly le 31 octobre 2008. Le maillage des 25 communes qui disposent d'une station de recueil, déterminé en accord avec l'Union des Maires de l'Oise (UMO), s'est progressivement mis en place depuis le 30 novembre 2008.

14.5 Suivi de la réglementation et des libertés publiques

14.5.1 Organisation des élections politiques

Le corps électoral en 2008 a connu une légère inflexion de l'ordre de 303 électeurs par rapport à 2007. Au total l'Oise comptait 538 250 électeurs au 28 février 2008. Les élections politiques majeures se sont déroulées dans d'excellentes conditions.

Les élections municipales organisées les 9 et 16 mars 2008 ont nécessité quatre soirées de mise sous pli par arrondissement mobilisant au total sur l'ensemble du département 300 personnes dont une partie de demandeurs d'emploi. Le taux de participation a été autour de 80% pour les deux tours des élections municipales.

Les élections cantonales ont été organisées concomitamment aux élections et ont concerné 88 candidats répartis en vingt et un cantons.

14.5.2 Associations

En 2008, 213 associations se sont créées, chiffre constant par rapport en 2007. Il y a eu 720 associations qui ont sollicité une modification de statuts, de bureau ou de siège. Enfin, 52 ont demandé leur dissolution. Au total, 985 dossiers ont été traités.

14.5.3 Réglementation

Le service réglementation de la préfecture gère l'application des règles liée à la police administrative relative aux détentions d'armes, aux entreprises de gardiennage, au suivi des chiens dangereux et aux dépôts d'explosifs.

✓ 295 autorisations de détention d'armes et 553 déclarations d'armes ont été signées, soit une augmentation des actes de plus de 16% par rapport à 2007 ;

✓ 74 arrêtés relatifs aux entreprises de surveillance et de gardiennage ont été pris sur l'année en augmentation de plus de 138% par rapport à 2007 ;

✓ 2 614 personnes ont sollicité l'accord préfectoral en vue de travailler dans le domaine du gardiennage et de la sécurité. Un contrôle croisé avec le bureau des étrangers permet de signaler désormais toute personne détenant des faux papiers (9 personnes ont été signalées dans cette situation contre une seule l'an dernier). Enfin, 54 convoyeurs de fonds ont enfin été habilités soit une augmentation de +200% par rapport à l'an dernier.

Le suivi des chiens dangereux a fait l'objet d'une attention particulière au cours de l'année 2008. Le comité de suivi des chiens dangereux a été réuni trois fois et une brochure visant à aider les maires dans leur prise de décision administrative a été élaborée en liaison avec l'UMO. Un suivi des signalements en préfecture ou sous-préfecture de la part des particuliers, des forces de l'ordre et élus concernant cette problématique a été assuré. Il y a eu 58 dossiers traités en 2008. Aucun incident majeur n'est à signaler.

En matière de réglementation générale, l'immobilier, les pompes funèbres, les débits de boisson, le tourisme, les marchands ambulants, les autorisations du travail des enfants constituent les principaux domaines d'intervention. Le suivi des taxis et des épreuves sportives est devenu de la compétence du bureau de la réglementation de la préfecture depuis le 1^{er} novembre 2008.

✓ 246 cartes concernant les entreprises ou les employés, ont été délivrées pour l'immobilier. Aucun retrait de carte professionnel n'a été effectué cette année ;

✓ 5 commissions départementales de l'action touristique se sont réunies pour le suivi des campings, des meublés de tourisme, des hôtels ;

✓ 12 dossiers de projets d'établissements hôteliers ont été examinés ;

✓ Une dizaine de campings sont contrôlés chaque année par la commission des campings. Deux d'entre eux ont fait l'objet d'une visite de la préfecture. Le camping de Parnes continue à faire l'objet d'une surveillance constante ;

✓ 15 arrêtés ont été pris en matière d'ouverture tardive. Un arrêté de fermeture provisoire de quinze jours a été pris concernant un établissement à Beauvais (Le Calypso) Deux arrêtés restreignant les horaires d'ouverture de discothèque ou bar musical ont également été pris ;

✓ 48 cartes de marchands ambulants ont été attribuées ainsi que 24 validations et 21 radiations ;

✓ 37 nouveaux titres de circulation ont été accordés.

La commission pour les marchés de l'arrondissement de Beauvais a insisté tout particulièrement sur la mise aux normes des marchés, l'aide à l'investissement et la lutte contre l'économie souterraine.

15 L'aide à l'emploi et la lutte contre le chômage

15.1 La réglementation du travail

Au sein de la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DDTEFP) de l'Oise, trois services contribuent à la diffusion et l'application de la réglementation en matière de droit du travail :

✓ Le service "renseignement en droit du travail" accueille le public et répond téléphoniquement aux questions relatives à l'application du droit du travail. Ce service est installé sur trois sites : Beauvais, Creil et Compiègne. Cette année 6 745 usagers ont été accueillis dans ces locaux et les agents de ce service ont répondu à 9 162 appels téléphoniques. Les questions les plus souvent posées concernent la rupture du contrat de travail, la rémunération et la durée du travail ;

✓ Le service "Section Centrale Travail - Main d'Oeuvre Étrangère" a notamment la charge de l'enregistrement de tous les accords collectifs conclus par les partenaires sociaux dans le département de l'Oise. Ce service gère également les autorisations de travail délivrées aux ressortissants étrangers souhaitant travailler sur le territoire français. Ainsi, 525 autorisations de travail ont été délivrées au cours de l'année 2008 ;

✓ Les "services de l'Inspection du Travail" ont conduit les contrôles dans les entreprises autour de quatre axes : la santé et la sécurité au travail, le fonctionnement des institutions représentatives du personnel, l'effectivité du droit, notamment en matière de durée du travail et d'emploi précaire et la lutte contre le travail illégal particulièrement dans le secteur du bâtiment.

15.2 L'anticipation des mutations économiques et la gestion des restructurations

Conformément à la lettre de mission du 11 avril 2007 qui confie au Trésorier Payeur Général et au Directeur de la DDTEFP le pilotage conjoint de la mission territoriale d'appui aux entreprises et à l'emploi, les services de la DDTEFP ont contribué tout au long de l'année 2008 à la mission de veille, de détection et de suivi des entreprises en cours de restructuration ou qui connaissent des difficultés économiques et financières. Un colloque sur la revitalisation industrielle dans le département a été organisé le 18 novembre 2008 en lien avec la DDFiP.

Un suivi attentif des projets de restructuration et de leurs conséquences, en terme de suppression d'emploi a été réalisé, tout d'abord en amont, à travers l'examen des plans de sauvegarde de l'emploi, en exigeant des entreprises de vrais moyens pour contribuer à un véritable reclassement des salariés.

En outre, le suivi des projets de licenciement collectif pour motif économique s'effectue également en aval de la notification des licenciements par la participation du service aux commissions de suivi des cellules de reclassement, qui permet de vérifier la mise en place effective des mesures prévues dans les plans de sauvegarde de l'emploi.

Le tableau ci-après quantifie l'ensemble de ces actions :

Nombre de procédures de licenciement collectif pour motif économique	14
Nombre d'emplois supprimés dans le cadre de ces procédures collectives	893
Nombre de conventions FNE signées	26
Nombre de cellules de reclassement mises en place	16
Nombre de cellules de reclassement financées ou cofinancées par l'État	8
Nombre de commissions de suivi de plan de sauvegarde de l'emploi	24
Nombre de réunions des commissions de suivi	71

15.3 La revitalisation des territoires consécutivement à des restructurations importantes

Depuis l'instauration d'une obligation, à la charge de l'entreprise qui procède à un licenciement collectif pour motif économique, de revitaliser le bassin d'emploi impacté par les suppressions d'emplois, deux conventions ont été signées en 2008 dans le département, portant à 18 le nombre total de conventions conclues depuis la loi du 18 janvier 2002.

Les entreprises assujetties sont informées de la possibilité de verser leur contribution financière au fonds mis en place dans le département dans le cadre de la convention de partenariat conclue en mars 2007 entre le Préfet et l'Interconsulaire de l'Oise qui réunit les trois Chambres.

Nombre de notifications de revitalisation	1
Nombre de conventions de revitalisations signées	2
Nombre de conventions signées dans le cadre du fonds de revitalisation proposé par l'Interconsulaire	2
Nombre de réunions de suivi des conventions de revitalisation	17

15.4 Développer la qualification des outils par la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Issue de la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, la validation des acquis de l'expérience permet à toute personne active (salariés, non salariés ou demandeurs d'emploi) de faire valider les acquis de son expérience en vue d'obtenir une certification (diplôme, titre professionnel, certificat de qualification).

Dans ce cadre, la DDTEFP a pour mission de développer auprès des différents publics concernés, notamment demandeurs d'emploi mais également salariés en entreprise, l'acquisition des titres professionnels du Ministre chargé de l'emploi.

C'est ainsi que la DDTEFP a engagé en 2008 des actions collectives de développement de sensibilisation ou d'information en direction :

- ✓ Du secteur du tourisme et de l'hôtellerie ;
- ✓ Du secteur de l'environnement, du tri et des déchetteries ;
- ✓ Du secteur des services à la personne ;
- ✓ Des médiateurs et adultes-relais ;
- ✓ Du secteur de l'artisanat en lien avec la Chambre des Métiers de l'Oise ;
- ✓ Des travailleurs handicapés.

Au total en 2008, 17 conventions ont été conclues en matière de VAE. Outre les 6 actions collectives mentionnées ci-dessus, 10 conventions ont concerné la prise en charge de personnes adressées aux centres agréés par la DDTEFP pour le financement :

- D'instructions techniques pour les salariés (l'accompagnement et la session de validation étant prises en charge par les OPCA) ;
- Du coût total (instruction technique, accompagnement et session de validation) pour des demandeurs d'emploi.

Il s'agit de demandes concernant des certifications dont les formations ne sont pas mises en œuvre par les Centre AFPA (financées dans le cadre du PAS).

Comme les années précédente, l'augmentation du nombre de demandes de VAE continue sa progression (+ 20 % par rapport à 2007), ce qui porte le nombre total de dossiers à fin 2008 à 893, soit + 435 % depuis 2003.